

PATRIMOINE MONDIAL

LE PATRIMOINE AFRICAIN et son développement durable

Massif de l'Ennedi
Tchad

Grand-Bassam
Côte d'Ivoire

Parcs nationaux de Bwindi et de Rwenzori
Ouganda

Mosi-oa-Tunya/Chutes Victoria
Zambie/Zimbabwe



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Convention du patrimoine mondial

ISSN 1020-4520



3 059630 102827

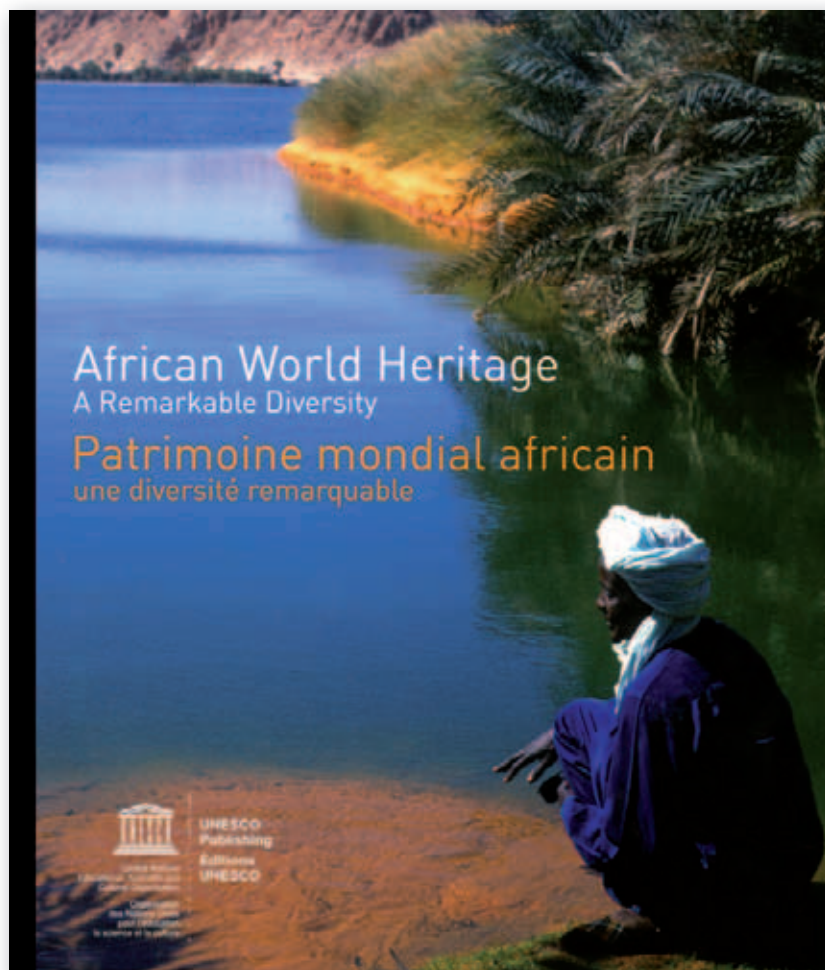


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing
Courriel : publishing.promotion@unesco.org

Patrimoine mondial africain une diversité remarquable



■ Cette publication présente pour la première fois un panorama complet des biens du patrimoine mondial dans la région Afrique.

■ Elle recense pour chaque bien depuis son inscription, les problématiques naissantes, l'impact sur les communautés locales et leur rôle dans la gestion et le suivi, les recherches en cours et les nouvelles connaissances disponibles.

€ 30.00

208 pages, édition reliée
photographies, cartes, bibliographie
24,3 x 28,5 cm
2012, 978-92-3-001103-1
Édition bilingue (français/anglais)

Diffusion **La Documentation Française**
29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07
Tél.: 01 40 15 70 00 - Fax: 01 40 15 68 00
www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)



Couverture : Massif de l'Ennedi : paysage naturel et culturel, Tchad

Nous sommes très heureux de nous intéresser spécifiquement au patrimoine de l'Afrique et à son développement durable tout au long de ce numéro. Le patrimoine africain présente une richesse et une diversité extraordinaires, avec des écosystèmes à grande échelle, une architecture moderne, la mémoire de l'esclavage, des legs de l'ère coloniale, des paysages culturels et des sites sacrés.

La préservation de ce vaste patrimoine constitue un défi à la fois ambitieux et stimulant. Mais, au-delà des efforts d'inventaire nécessaires, nous devons établir des objectifs à long terme, avec une vision globale qui associe le développement durable à la création d'avantages pour les communautés locales. Pour cela, il est essentiel d'encourager le réinvestissement des revenus générés par les sites dans la conservation du patrimoine et dans une interprétation des meilleures pratiques.

Pour préserver efficacement ce patrimoine, nous devons agir ensemble, et les diverses parties prenantes doivent collaborer pour la conservation du patrimoine, non seulement au niveau local ou national, mais au-delà des frontières, afin de renforcer la paix et la sécurité.

Comme le souligne George Okello Abungu dans son article d'introduction, l'utilisation durable du patrimoine pour promouvoir le développement n'est plus contestée. Aujourd'hui, le patrimoine est essentiellement perçu comme un vecteur potentiel de développement et d'avantages communautaires.

Dans ce numéro de *Patrimoine Mondial*, nous explorerons les techniques agricoles durables des communautés vivant à proximité du site de Mosi-oe-Tunya/Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), le développement du tourisme sur les sites de la Forêt impénétrable de Bwindi et des Monts Rwenzori (Ouganda), le site mixte du Massif de l'Ennedi : paysage naturel et culturel au Tchad, inscrit cette année sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que le peuple N'zima et la préservation du quartier français de la ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

Nous nous intéresserons également aux artisans de Tombouctou, dont les techniques de conservation de l'architecture de terre se transmettent de génération en génération. Nous découvrirons les réussites du Fonds pour le patrimoine mondial africain, à travers un entretien avec son directeur, M. Webber Ngoro, ainsi que les projets de ce Fonds pour l'avenir, à l'occasion de son dixième anniversaire.

J'espère que vous apprécierez la découverte du patrimoine extraordinaire de ce continent et que nous œuvrerons ensemble à la préservation de ses trésors pour le futur.

Mechtild Rössler

Directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Sommaire

Magazine trimestriel publié en français, anglais et espagnol conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris, France, et par Publishing for Development Ltd., Londres, Royaume-Uni.

Directeur éditorial

Mechtild Rössler

Directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Éditeur

Publishing for Development

Chef de rédaction

Vesna Vujicic-Lugassy

Rédacteurs

Helen Aprile, Gina Doubleday

Coordinateur de production

Richard Forster

Éditeur de production

Caroline Fort

Correction de copie

Cathy Nolan (anglais), Chantal Lyard (français), Luisa Futransky (espagnol)

Conseil éditorial

ICCROM : Joseph King, ICOMOS: Regina Durighello, UICN : Tim Badman, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO : Nada Al Hassan, Feng Jing, Edmond Moukala, Mauro Rosi, Petya Totcharova, Isabelle Anatole Gabriel Vinson, UNESCO Publishing : Ian Denison

Assistante de rédaction

Barbara Blanchard

Publicité

Efrén Calatrava, Fernando Ortiz, Fadela Seddini, Peter Warren

Couverture

Photo : Adam Polczyk / University of Cologne
Design : Recto Verso

Rédaction

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy, 75007 Paris
Tél. (33.1) 45 68 16 60 – Fax. (33.1) 45 68 55 70
E-mail : g.doubleday@unesco.org
INTERNET : <http://whc.unesco.org>

Publicité, production

PFD Publications Ltd

Chester House - Fulham Green

81-83 Fulham High Street - Londres SW6 3JA
Tél: +44 2032 866610 - Fax: +44 2075 262173

E-mail : info@pfdmedia.com

Abonnements

DL SERVICES sprl - Jean De Lannoy
c/o Entrepôts Michot - Bergense steenweg 77
B 1600 St Pieters Leeuw - Belgique
Tél : +32 477 455 329 -
E-mail : subscriptions@dl-servi.com



Dossier

Le patrimoine africain et son développement durable 6



Dossier

6

Le patrimoine africain et son développement durable

6

En Afrique comme ailleurs, la question du patrimoine africain et de son développement durable (ou du patrimoine africain et du développement durable au sens large) suscite un intérêt croissant.



Conservation et connaissances autochtones

Mosi-oo-Tunya/Chutes Victoria

16

Le dialogue et les prises de décision collectives visant à favoriser le développement en encourageant la participation de toutes les parties prenantes constituent une stratégie très prometteuse dans le cadre des programmes de gestion du patrimoine mondial.



Les N'zima et le Quartier France de Grand-Bassam

22

Les autorités ivoiriennes œuvrent pour sensibiliser la société civile et la jeunesse à l'importance de s'approprier et de protéger les biens du patrimoine mondial en Côte d'Ivoire, pour une meilleure promotion et transmission aux générations futures.



Massif de l'Ennedi, Tchad – Un joyau naturel et culturel

30

L'inscription du massif de l'Ennedi sur la Liste du patrimoine mondial est une grande fierté non seulement pour les autochtones, mais pour tous les Tchadiens, et cela encouragera plus encore la population locale à préserver et à mieux gérer le site.



Créer de la richesse grâce à la conservation : La Forêt impénétrable de Bwindi et les Monts Rwenzori (Ouganda)

38

Les parcs de la Forêt impénétrable de Bwindi et des Monts Rwenzori sont la preuve que les ressources naturelles peuvent favoriser le développement durable et la préservation de l'environnement.

Les idées et opinions exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Publié par Publishing for Development Ltd., Londres, Royaume-Uni.
ISSN : 1020-4520. © UNESCO – Publishing for Development Ltd. (2016)

Focus 44

Tombouctou : l'avenir des maçons traditionnels

La reconstruction/réhabilitation du patrimoine architectural en terre de Tombouctou a mis en lumière le rôle majeur joué par les artisans locaux et par les maçons traditionnels dans tout le processus. Elle a été l'occasion de mesurer la menace qui pèse sur cette profession combien importante pour la conservation du patrimoine bâti en terre de Tombouctou.



44

Forum 51

Entretien 52

Entretien avec Webber Nodoro, Directeur du Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF).

Conventions 54

La Banque africaine de développement : protéger le patrimoine culturel grâce à des garanties intégrées.



60

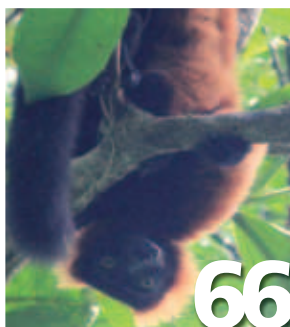


65

Nouvelles 59

Préservation 60-65

La réunion sur le patrimoine du Soudan du Sud dépasse les conflits ; Le patrimoine mondial au Congrès mondial de la nature ; Les Conventions culturelles de l'UNESCO, plus importantes que jamais ; Célébration de 40 années de conservation du patrimoine ; CAWHFI : Un réseau d'aires protégées exceptionnelles ; Création de l'Association du patrimoine mondial nordique ; Nature et culture en Asie et au Pacifique.



66



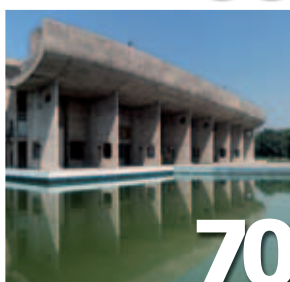
67

Sites en péril 66-67

Protection des forêts humides de Madagascar ; Restauration et réinstallation à Tombouctou.

Promotion 68-73

Réouverture des musées du Népal après le séisme ; L'inscription de « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier » au patrimoine mondial encourage la coopération transnationale ; Cérémonie d'inscription de deux sites indiens au patrimoine mondial ; Le réseau de soutien aux sites naturels africains du patrimoine mondial ; Nomination du Directeur adjoint de la Division du patrimoine ; Première conférence internationale à l'UNESCO sur les liens entre les musées et les sites du patrimoine mondial ; Le cas du patrimoine mondial disparu, 19^e épisode.



70



72

Édition et multimédias 74

Calendrier 75

Bulletin d'abonnement 77

Prochain numéro 79

Télécharger l'application Patrimoine Mondial

Disponible pour iPad, Android et tablettes Kindle Fire.

Grâce à l'application, vous pouvez non seulement lire des articles exclusifs écrits par des experts sur le terrain, mais voir des vidéos des sites les plus spectaculaires du monde.

Télécharger l'application du magazine *Patrimoine Mondial* depuis iTunes, Amazon et Google Play.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Convention du patrimoine mondial



Le patrimoine africain et son développement durable

George Okello Abungu
Okello Abungu Heritage Consultants (Kenya)
Chercheur invité (2016) du Getty Research Institute (États-Unis)

Dans le Parc national de Serengeti (République-Unie de Tanzanie), les migrations annuelles d'immenses troupeaux d'herbivores, suivis de leurs prédateurs, vers les points d'eau permanents, offrent l'un des spectacles les plus impressionnants au monde.

© Harvey Barrison



En Afrique comme ailleurs, la question du patrimoine africain et de son développement durable (ou du patrimoine africain et du développement durable au sens large) suscite un intérêt croissant. Aujourd'hui, ces discussions ne sont plus réservées à un cercle de spécialistes en patrimoine, mais s'étendent à des praticiens, des académiciens, des communautés, des ONG, des entreprises ainsi que des États parties désireux de créer de la richesse et de lutter contre la pauvreté à partir de leurs ressources patrimoniales, en allant au-delà de leurs activités touristiques traditionnelles. L'utilisation durable du patrimoine pour promouvoir le développement n'est plus contestée. La question qui se pose à présent n'est plus de savoir « pourquoi », mais « comment ».

Si le patrimoine culturel ou naturel fait partie du développement national de presque tous les États parties africains signataires de la Convention de 1972, contribuant aux économies nationales grâce au tourisme dans les parcs, aux visites de paysages culturels et à d'autres initiatives commerciales, en revanche, les complexités liées à l'obtention d'un juste équilibre entre patrimoine et développement font l'objet d'une moindre attention. Dans de nombreux pays, et notamment à travers le continent africain où le patrimoine est souvent géré selon des systèmes centralisés mis en place par des organismes gouvernementaux, sans participation communautaire, dans l'esprit d'appropriation coloniale hérité de son passé, la plupart des sites patrimoniaux pourraient être gérés pour le bien du patrimoine proprement dit. Aujourd'hui, cependant, étant donné la croissance démographique, une pression accrue sur les ressources et des populations locales mieux informées qui revendiquent leurs droits historiques, la question du patrimoine en tant que générateur d'avantages potentiel pour le développement et la communauté a pris le devant de la scène.

Le statut de patrimoine mondial n'a pas dispensé les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de ces attentes et de ces exigences, bien au contraire. À l'instar des anciens paysages urbains vivants ou des villes à l'architecture esthétique, les parcs

africains, qui possèdent généralement une taille conséquente et renferment d'importantes ressources minérales, sont désormais convoités dans le cadre de projets d'expansion et de développement. L'objectif officiel de ces projets est d'exploiter les ressources nationales pour créer de la richesse et lutter contre une pauvreté croissante. Sur un continent doté de très nombreuses ressources, dont un important patrimoine culturel et naturel, mais frappé par l'adversité, l'utilisation de nouvelles

naturelles a donné lieu à une nouvelle ruée vers l'or dirigée par des intérêts africains et étrangers. Cet article explore les complexités ainsi que les opportunités révélées par le biais de ces discussions sur le patrimoine africain et son développement durable. Il propose plusieurs voies possibles pour harmoniser la conservation du patrimoine et le développement durable à travers le continent africain.

La question de la conservation du patrimoine et de son développement durable : origines et mise en œuvre

Durant son discours lors de la Conférence de parcs de 2002 à Johannesburg, le président Nelson Mandela posa la question suivante « Quel est le but de la conservation, si ce n'est l'humanité ? ». Cette interrogation peut être interprétée de deux manières : tout d'abord, « la conservation est la responsabilité de tous », mais aussi, « sans bénéfice humain, la conservation ne pourra peut-être pas atteindre ses objectifs ».

Sur un continent ayant connu un passé colonial, marqué par l'appropriation des ressources communautaires et par l'exclusion des communautés de la gestion de ces ressources, la conservation, en particulier celle des parcs et d'autres ressources patrimoniales, est souvent considérée comme s'inscrivant dans ce programme colonial, au bénéfice d'une poignée d'« étrangers ». Elle est également perçue comme un avantage supplémentaire de l'élite qui bénéficie déjà des ressources et du temps nécessaire pour explorer, expérimenter et découvrir ces nouvelles richesses, contrairement aux membres des communautés locales, trop occupés à travailler dur.

Au niveau local, et dans l'esprit de beaucoup de gens, les biens inscrits au patrimoine mondial ont souvent été perçus comme « appartenant à l'UNESCO », plutôt qu'aux États parties ou aux communautés locales, qu'elles vivent au sein des sites ou en périphérie. Le vocabulaire de la Convention est incompréhensible pour le citoyen lambda, et les réglementations régissant la protection de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens et leur impact sur le quotidien des communautés sont souvent impopulaires. Lorsqu'elles affectent



L'Erg du Namib (Namibie) est un exemple exceptionnel des effets, au niveau du paysage, de la géomorphologie, de l'écologie et de l'évolution, de processus de transport éolien agissant en interaction avec la géologie et la biologie.

© Julien Lagarde

ressources pour créer de la richesse devient vite très attractive. Le problème est que la cible en question est le patrimoine et les ressources patrimoniales.

Aujourd'hui, les discussions sur la conservation et le développement durables du patrimoine ne sauraient être plus pertinentes et cruciales qu'en Afrique. L'exploitation de sources de richesse alternatives, comme le patrimoine et les sites du patrimoine, revêt un grand intérêt pour un continent doté d'une riche histoire en matière de civilisations, de certaines des plus grandes réserves naturelles de la planète et d'un électorat jeune et dynamique désireux de briser les chaînes de la pauvreté et du chômage.

Cette abondance inexploitée de minéraux, de terres et d'autres ressources



Un marché face à la Grande Mosquée de Djenné (Mali).

© Sara y Tzunki



La vieille ville de Lamu (Kenya) est le plus ancien et le mieux préservé des lieux de peuplement swahilis d'Afrique orientale.

© Marcelo Druck

les besoins des États parties, comme dans le cas des sites du patrimoine mondial où l'extraction minière est interdite, ou dans le cas de paysages urbains historiques où tout développement est strictement réglementé, ces réglementations engendrent des situations conflictuelles.

En Afrique, les discussions concernant la conservation du patrimoine et le développement durable au sein et en périphérie des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont fortement influencées par les expériences historiques d'aliénation et d'appropriation des ressources du continent et par la découverte de nouvelles sources de richesse potentielles dans le périmètre ou à proximité des sites du patrimoine mondial, dont l'exploitation n'est pas nécessairement conforme à la Convention et à ses principes. Cette situation est amplifiée par les tendances actuelles en matière de réflexion et de pratique concernant le patrimoine, qui s'éloignent d'une approche purement axée sur la préservation du patrimoine à tout prix, pour privilégier l'approche selon laquelle le patrimoine est un levier de développement crucial.

La question de la coexistence du patrimoine et du développement durable a parfois donné lieu à des conflits entre les États parties et le Comité du patrimoine mondial, et a entraîné l'inscription de plusieurs sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Dans un tel contexte, les États parties d'Afrique hésitent parfois à proposer des sites pour inscription au patrimoine mondial, estimant que ce statut pourrait nuire à leur programme de développement. Deux exemples illustrent bien ce dilemme : le président d'un État partie africain a récemment annulé la candidature d'un bien, déclarant « L'UNESCO ne nous permettra pas même de cultiver nos champs si ce bien est inscrit », tandis que, dans un autre cas, le ministre responsable du patrimoine mondial d'un État partie africain (membre du Comité du patrimoine mondial) a refusé de signer un dossier concernant l'extension d'un bien naturel déjà inscrit, s'exclamant « Il faudra me passer sur le corps ! »

En dépit de ces positions souvent contradictoires, le rôle joué par le patrimoine dans le développement national

n'a rien de nouveau dans de nombreux pays africains. Au contraire, de nombreux pays ont conservé des parcs créés sous la période coloniale, en ont ouvert de nouveaux et ont également protégé leurs paysages urbains historiques ainsi que divers sites et monuments à des fins touristiques et pour contribuer à l'économie nationale. Nombre de ces sites sont d'ailleurs inscrits aujourd'hui sur la Liste du patrimoine mondial.



Dans une région montagneuse au cœur de l'Éthiopie, 11 églises monolithes médiévales ont été creusées et taillées à même le roc. Le site de Lalibela a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1978.

© Marc Verzaart

S'agissant de la Convention de 1972, les États parties africains ont participé à tous les stades des décisions, y compris en tant que membres du Comité du patrimoine mondial. Le continent africain possède un vaste patrimoine, aussi riche et diversifié que ses populations. L'Afrique est un immense réservoir de ressources et de connaissances patrimoniales. Les grandes migrations du parc national de Serengeti et de Mara, les chutes de Mosi-oa-Tunya (Chutes Victoria), le considérable art rupestre du Sahara, les pyramides d'Égypte, les Églises creusées dans le roc de Lalibela, les vastes marais du Sudd au Sud-Soudan, les forêts impénétrables de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Rwanda et leurs populations de gorilles, les magnifiques mosquées de Tombouctou

et de Djenné ne sont qu'un aperçu de ce patrimoine si riche et relativement intact.

Mais, malgré ces richesses, l'Afrique se heurte à de nombreux défis. Le continent possède le plus petit nombre de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, et le plus grand nombre de biens placés sur la Liste en péril. Les sites africains continuent d'être menacés par de nombreux fléaux, tels que les guerres, les conflits, le braconnage, un manque d'intérêt, une mauvaise gestion et les aléas du changement climatique. Les populations locales, qu'elles vivent au sein des sites du patrimoine mondial ou dans leur périphérie, sont souvent exclues de la gestion des sites, et ne retirent que peu ou pas de bénéfice de ces biens. Une question récurrente est de savoir quel pourcentage de ce patrimoine génère des ressources pour le bien-être des communautés, et offre aux générations d'aujourd'hui et de demain des moyens de subsistance.

Pour répondre à certaines de ces questions, en particulier garantir une gestion appropriée des sites du patrimoine mondial, encourager la participation communautaire, mobiliser les ressources, améliorer la représentation du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial et réduire le nombre de biens placés sur la Liste en péril, le Comité du patrimoine mondial a lancé un certain nombre d'initiatives, comme la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible. Si celle-ci n'a pas permis de résoudre certains problèmes tels que le manque de représentation sur la Liste, elle a néanmoins contribué à la création de programmes et d'activités visant à améliorer la gestion du patrimoine africain, et a apporté un début de réponse aux questions relatives à la conservation et au développement. Le programme Africa 2009 a notamment permis de renforcer les capacités des professionnels du patrimoine et des gestionnaires de sites à travers tout le continent.

Grâce aux recommandations des rapports périodiques de l'Afrique et aux initiatives des représentants des délégations permanentes des pays africains à l'UNESCO, des progrès majeurs ont été accomplis, comme, par exemple, la création du Fonds pour le Patrimoine mondial africain (AWHF).

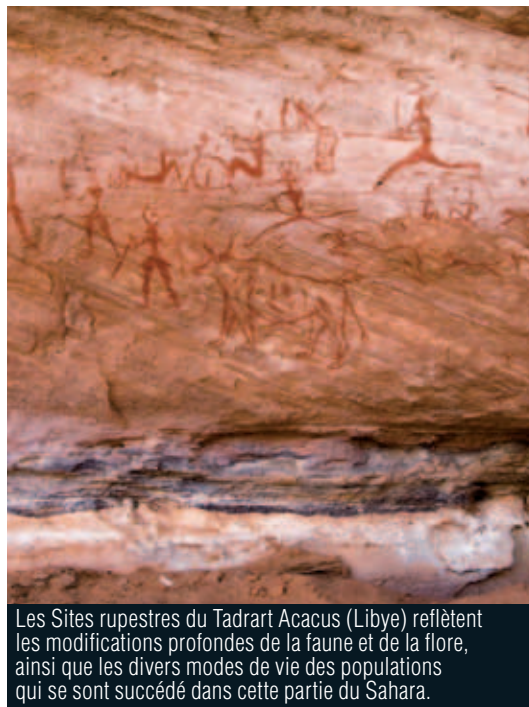
Les objectifs de ce fonds comprennent le renforcement des capacités des professionnels du patrimoine, l'amélioration de la représentation des biens africains sur la Liste du patrimoine mondial et la réduction du nombre de ces sites sur la Liste en péril. Œuvrant en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives et divers partenaires, l'AWHF a contribué de manière significative au renforcement des capacités et au lancement de programmes d'autonomisation des communautés vivant au sein et en périphérie des sites inscrits au patrimoine mondial, dans le cadre des efforts de conservation du patrimoine et du développement durable.

Au fil du temps, les discussions sur la conservation du patrimoine et le développement durable en Afrique se sont renforcées pour atteindre aujourd'hui un point culminant, probablement en raison des nombreux avantages, souvent contradictoires, que présentent la conservation et l'utilisation des ressources. La question du patrimoine en tant que ressource qu'il est nécessaire de conserver durablement sans entraver le développement a, durant tout ce temps, été prise en considération et a fait l'objet de nombreux débats.

Toutes les délibérations des sommets des Nations Unies à Stockholm, à Rio 1 et Rio 2 et à Johannesburg (2002) sur l'environnement et le développement durable ont reconnu le rôle et l'utilisation potentiels du patrimoine pour le développement durable. En septembre 2012, la conférence « Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique », organisée à Johannesburg par l'AWHF, la République d'Afrique du Sud et l'UNESCO, s'est également penchée sur les questions du patrimoine mondial et du développement durable. Toutes ces rencontres ont donné lieu à une série de recommandations visant à rechercher les moyens d'harmoniser la conservation du patrimoine et le développement durable en Afrique.

L'objectif 4 du Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017 souligne la nécessité « de développer et mettre en place des stratégies permettant aux États parties de répondre efficacement au défi du maintien de l'équilibre entre la conservation du patrimoine et les besoins de développement ».

En novembre 2015, l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial a adopté un « document stratégique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial ». Ce document reflète les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies. Le Comité du patrimoine mondial a par ailleurs approuvé ce document lors de sa 39^e session, qui a eu lieu à Bonn (Allemagne), et il a invité le Centre du patrimoine mondial à encourager



Les Sites rupestres du Tadrart Acacus (Libye) reflètent les modifications profondes de la faune et de la flore, ainsi que les divers modes de vie des populations qui se sont succédé dans cette partie du Sahara.

© Jim Trodel

les États parties à adopter, le cas échéant, cette stratégie et ses implications, s'agissant notamment de la nécessité d'établir des mécanismes de gouvernance appropriés pour atteindre l'équilibre recherché.

Le Centre du patrimoine mondial a ensuite organisé une réunion d'experts à Paris avec un certain nombre de spécialistes en patrimoine africain, l'AWHF, des institutions africaines de formation en patrimoine et des représentants du Centre de réflexion sur la voie à suivre. Un document conceptuel a été élaboré sur le rôle du patrimoine mondial en tant que vecteur de développement durable en Afrique, lequel a conduit, en mai-juin 2016, à une conférence organisée par l'UNESCO et le gouvernement de la

République-Unie de Tanzanie, avec le soutien du gouvernement chinois.

Dans un même temps, l'Union africaine a présenté sa vision pour « une Afrique intégrée, prospère et en paix, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale », dans son « Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons », publié en 2015, où le patrimoine est cité comme l'une des ressources pouvant mener à ce but.

En avril-mai 2016, un atelier intitulé « Patrimoine mondial africain... réflexions sur l'avenir », organisé à Maropeng (Afrique du Sud) durant les célébrations du 10^e anniversaire de l'AWHF, a souligné dans ses recommandations l'importance de parvenir à un équilibre entre la conservation et le développement sur le continent africain, et a réaffirmé le rôle central des communautés locales dans la conservation de leur patrimoine naturel et culturel. Cette approche s'inscrit dans l'Article 5.1 de la Convention du patrimoine mondial qui préconise « l'adoption d'une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective ».

Ces développements montrent clairement que la reconnaissance de la conservation du patrimoine et de son développement durable, ou de la conservation du patrimoine et du développement durable en Afrique, est aujourd'hui devenue un enjeu prioritaire.

En effet, nous ne pouvons plus nous permettre de conserver notre patrimoine uniquement à des fins de conservation, tout comme nous ne pouvons plus nous permettre de développer sans conserver de manière durable le patrimoine africain, et sans démontrer que la conservation du patrimoine et le développement ne sont pas intrinsèquement opposés l'un à l'autre.

La marche à suivre : application des meilleures pratiques

Cette discussion sur le patrimoine africain et son développement durable offre à l'Afrique une opportunité unique de réfléchir à ses défis du passé, à ses réalisations actuelles et à son potentiel futur. Elle lui permet de tracer une nouvelle voie pour l'avenir et de mettre à contribution ses vastes ressources sans compromettre la conservation durable

de son patrimoine. Elle lui donne également l'occasion de tirer des enseignements du passé pour ne sélectionner que ce qui fonctionne, garantir le développement durable de son économie et la conservation durable de son riche patrimoine, et transmettre ces atouts aux générations futures.

Cet objectif ne pourra toutefois être atteint que dans un contexte de paix qui comprend les objectifs énoncés par l'Union africaine dans son « Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons ». Mais comment y parvenir dans une situation marquée par les conflits, les guerres, la pauvreté et la pénurie ? Les problèmes complexes auxquels est confrontée l'Afrique dépassent la simple question du développement et englobent les droits des individus, des États-nations et des communautés défavorisées, qui se sont retrouvés marginalisés au fil des générations, et tentent de survivre dans un monde concurrentiel où ils ne peuvent accorder leur confiance dans leurs « représentants ».

L'Afrique est un continent qui se doit d'être fier, de protéger et de mettre en avant son patrimoine tout en donnant les moyens à ses peuples d'avoir une vie meilleure. Un continent où les armes restent muettes et où se concrétisent les rêves et les ambitions de chacun. Un continent où les enfants ne connaissent pas le bruit des explosions de mortiers et de bombes, l'horreur des viols, des maladies et de la faim, mais vivent en paix, jouent librement et connaissent l'abondance. Un continent où ils sont autorisés à être des enfants. Un continent où les forêts, les montagnes et les grottes qui les entourent sont un cadeau de la nature qu'ils apprécient, et non pas des lieux où ils doivent se réfugier pour échapper à la torture et au déni de leurs droits. Un continent où la diversité des cultures est une source de fierté, d'inspiration et de partage plutôt qu'une cause de conflits. Un continent où le patrimoine est au cœur de tout cela.

L'Afrique doit donner la priorité à son développement. Elle doit relever différents défis liés aux industries extractives, à la construction de barrages, de ports géants et d'infrastructures de transport susceptibles de nuire au patrimoine, tout en luttant contre la pauvreté et le manque de développement dans un contexte où les ressources sont vastes. Pour résoudre ce dilemme, l'Afrique doit avant tout « revenir à la base » en adoptant une



Le gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*) en danger critique d'extinction vit dans le Parc national des Virunga (République démocratique du Congo).

© Joseph King

Statistiques contrastées

Il est admis que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Sa diversité culturelle et naturelle est le reflet de sa longue histoire; pourtant, la majeure partie du riche patrimoine culturel et naturel du continent reste largement méconnue de la communauté internationale.

En 2016, la région Afrique est encore sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial, avec seulement 90 sites inscrits (soit 9 %), alors que 31 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril se trouvent sur le continent africain. Les pays africains représentent 27 % des 192 États parties à la Convention du patrimoine mondial.

Le patrimoine mondial de l'Afrique présente un mélange équilibré de biens naturels et culturels (38 sites naturels, 48 sites culturels et 4 sites mixtes), qui peut servir de modèle pour d'autres régions. Malgré des atouts spectaculaires et des engagements internationaux et nationaux importants pour protéger ce patrimoine fragile, les sites africains continuent de faire face à de nombreux défis liés aux conflits armés, au terrorisme, au braconnage, au manque de gestion adéquate des terres, au changement climatique, à la croissance démographique incontrôlée et bien d'autres menaces encore.



Les forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar) abritent une diversité biologique exceptionnelle au niveau mondial et une quantité extraordinaire d'espèces végétales et animales endémiques.

vision continentale. Elle doit employer une approche commune qui s'inscrit dans l'esprit Ubuntu, ce concept humaniste africain que l'on peut résumer par la maxime « *Tu es, car nous sommes* » et intégrer le proverbe nigérian « *Si tu veux aller vite, pars seul, mais si tu veux aller loin, pars à plusieurs* ».

Les professionnels du patrimoine, les gestionnaires de sites et les activistes du secteur du patrimoine doivent réfléchir au-delà de leurs sphères de responsabilité habituelles pour identifier les meilleures pratiques. Ils doivent comprendre que le refus d'écouter la voix des communautés locales de sites du patrimoine mondial, la tendance à considérer le patrimoine comme un label prestigieux plutôt qu'un atout fonctionnel capable d'améliorer la vie des populations et la surcentralisation des décisions concernant le patrimoine mondial, placées entre les mains de l'appareil gouvernemental, peuvent constituer une menace à l'utilisation et la protection durables et équilibrées du patrimoine.


Un langage commun est nécessaire pour permettre aux communautés de bien appréhender tous les enjeux liés à leurs systèmes de gestion traditionnels (SGT). Le jargon du patrimoine et l'utilisation de termes tels que « valeur universelle exceptionnelle » (VUE), « authenticité » et « intégrité » sont trop ambigus pour la plupart des gens.

Ils manquent de conceptualisation et de définition d'un point de vue africain. Au lieu d'employer ce vocabulaire, ceux qui échangent avec les communautés doivent apprendre à communiquer dans un langage qui reflète leurs sentiments, leurs aspirations et leurs expériences.

Les systèmes de gestion traditionnels correspondent aux connaissances que des écologistes comme Brockman (1997), Berkes *et al.* (2000) et Hammersmith (2007) ont identifiées comme principaux modes de gestion écologique reposant sur une utilisation rationnelle et durable. Jusqu'à récemment, le manque de reconnaissance de ces SGT a nui à la compétitivité de l'Afrique dans le contexte de l'application des meilleures pratiques en matière de gestion du patrimoine. Pourtant, ces systèmes présentent une résilience profondément enracinée, éprouvée, fondée sur des valeurs intégrant l'indivisibilité fondamentale de la culture et de la nature, le matériel et l'immatériel, et sont essentiels pour favoriser une compréhension africaine du patrimoine. Ces systèmes de gestion axés sur l'humain engendrent le respect, les partenariats et le partage. Ils permettent de concilier conservation et développement, et de placer les communautés au cœur des débats, confirmant l'ancien adage « *pas pour nous, sans nous ; si tu le fais pour moi,*

mais sans moi, alors tu es contre moi ».

Les projets tels que la Banque du patrimoine au Mali, les légumes cultivés et vendus par des femmes aux touristes des hôtels du site des Chutes Victoria (Zambie et Zimbabwe), les anciens Kaya (Kenya) autonomisés grâce à des connaissances et à des installations en écotourisme, ou le partage des ressources à Bwindi, ont montré que la création de petites entreprises peut changer de manière positive les attitudes des communautés et donner lieu à une émancipation économique.

Le fait de travailler avec les communautés et d'utiliser leurs connaissances traditionnelles n'est pas une quelconque option parmi d'autres en Afrique. C'est la clé qui permet de débloquer le potentiel d'une conservation et d'un développement équilibrés. Les SGT de ces populations ne doivent pas être figés dans le temps, mais doivent être réimaginés et améliorés pour créer de puissants modes de gestion et de conservation du patrimoine. Refuser à la génération actuelle l'utilisation légitime de ces ressources est un déni de ses droits fondamentaux. De la même façon, la destruction ou l'utilisation abusive des ressources léguées par la nature ou par les générations précédentes à la génération actuelle équivaut à la priver d'un héritage qui lui revient, et constitue une injustice absolue. 

La culture, pilier du développement durable

Dans les débats concernant le développement durable et la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 adopté par la communauté internationale, la culture prend une place de plus en plus importante. Il en est de même pour le patrimoine culturel sous toutes ses formes. Cela est encore plus vrai en Afrique où la culture est intrinsèquement liée au développement et où le patrimoine culturel devient un élément de la croissance dynamique des économies africaines. Que serait le développement durable en Afrique sans la vision de la culture reconnue comme étant le « quatrième pilier du développement durable », et encore plus sans la reconnaissance de la vitalité du patrimoine culturel pour la construction de sociétés pacifiques et pour la renaissance de l'Afrique (Agenda 2063 de l'Union africaine).

La croissance économique du continent africain au cours de ces dix dernières années a largement dépassé les prévisions, et l'émergence est devenu le mot-clé symbolisant la transformation rapide des économies africaines. Cependant, la croissance repose sur l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, et elle s'avère insuffisamment créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes. Le défi du développement durable est celui de créer les conditions pour une diversification des économies et la valorisation de tous les secteurs d'activité qui génèrent des emplois et stimulent la créativité et l'innovation.

C'est pour répondre à ces défis que l'UNESCO est présente auprès des États membres africains, d'une part, en renforçant les capacités nationales en matière de protection et de préservation du patrimoine mondial culturel et naturel, et, d'autre part, en organisant des actions de réflexion et de plaidoyer en direction de tous les partenaires concernés. Ainsi, l'UNESCO a organisé la Conférence internationale sur la sauvegarde du patrimoine mondial africain comme moteur du développement durable (31 mai - 3 juin 2016, Arusha, Tanzanie). Cette conférence est une réponse directe de l'UNESCO à la nécessité d'accroître la sensibilisation des autorités africaines et du public au potentiel considérable du patrimoine, en général, et du patrimoine mondial, en particulier, dans la promotion du développement durable à travers le continent africain.

La Journée du patrimoine mondial africain, proclamée en novembre 2015 par la Conférence générale de l'UNESCO et qui a été célébrée pour la première fois le 5 mai 2016 en Afrique, est une action de mobilisation des autorités africaines et des communautés locales pour la protection du patrimoine.

Firmin Matoko, Sous-Directeur général, Département Afrique, UNESCO

Conservation et connaissances autochtones

Mosi-oa-Tunya/ Chutes Victoria

Kelvin C. Chanda

Responsable principal de la conservation (patrimoine naturel)
Commission nationale pour la conservation du patrimoine (Zambie)

Les Chutes Victoria/Mosi-oa-Tunya (Zambie/Zimbabwe) sont le plus grand rideau d'eau du monde et constituent un site d'importance mondiale par leurs caractéristiques géologiques et géomorphologiques exceptionnelles.

© Charlie Hamilton James / BBC





Les Chutes Victoria/Mosi-oa-Tunya présentent une beauté incomparable des processus actifs de formation du sol qu'elles engendrent : embruns, brume et arcs-en-ciel.

© Kate

Les cultures du monde entier ont tendance à évoluer en symbiose avec leurs environnements et les ressources biotiques et abiotiques dans lesquelles elles se développent. Le site de Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria illustre parfaitement ce phénomène : ce bien vieux de plusieurs millions d'années est pratiquement intact et continue d'offrir aux populations environnantes un moyen de subsistance essentiel.

Dans cette optique, la participation des peuples autochtones et l'intégration de leurs savoirs ancestraux dans les plans de gestion et de développement durables de l'environnement sont des aspects essentiels pour préserver la valeur universelle des ressources de notre patrimoine mondial. Mais pour cela, une reconnaissance générale des systèmes traditionnels, un dialogue et un partage des avantages doivent être mis en place.

Inversement, les systèmes mal gérés sont le meilleur moyen de détruire le patrimoine

mondial et la biodiversité qui lui est associée, mettant ainsi en danger la valeur universelle exceptionnelle (VUE). La destruction des ressources locales dont dépendent les populations locales pour créer, par exemple, des objets à vocation touristique dérivés de connaissances autochtones crée, quant à elle, un effet de spirale.

Cet article examinera la manière dont certaines communautés locales vivant en périphérie des Chutes Victoria parviennent à prospérer en exploitant durablement les ressources naturelles qui les entourent, et en produisant des objets à des fins touristiques pour générer des revenus. Nous étudierons également la façon dont la Commission nationale pour la conservation du patrimoine, responsable du site du patrimoine mondial du côté zambien, a convaincu de petits agriculteurs de cultiver des légumes afin de créer une source de revenus alternative, réduisant ainsi leur trop forte dépendance aux ressources végétales et animales du site, et contribuant indirectement à la conservation du bien.

Les plus grandes chutes d'eau au monde

Les Chutes Victoria sont le seul site zambien inscrit sur la Liste patrimoine mondial, depuis 1989. Il s'agit d'un bien partagé qui traverse la rivière Zambèze entre la ville de Livingstone, du côté de la Zambie, et la ville de Victoria Falls, du côté du Zimbabwe.

Les Chutes Victoria possèdent le plus grand et le plus impressionnant rideau d'eau au monde (1 708 m de largeur, dont 1 200 m du côté zambien, et 506 m du côté zimbabwéen) ainsi que huit gorges spectaculaires. Le point le plus profond de cette formation géomorphologique est de 110 m. David Livingstone fut le premier Européen à découvrir le site en 1855. Il nomma les chutes en hommage à son monarque, la Reine Victoria d'Angleterre. Le nom attribué au site dans la langue locale Toka-Leya est plus évocateur : Mosi-oa-Tunya signifie « la fumée qui gronde ».

Grâce à la richesse et à la diversité de sa flore et de sa faune, le site assure la



Les Chutes Victoria. Chutes principales, avec un jeune garçon au premier plan. Vue du sud des chutes, depuis le Zimbabwe.

© Ourplace – The World Heritage Collection

subsistance de populations locales très nombreuses. Il offre une source de fibres, de remèdes traditionnels, de revenus liés au tourisme, de bois servant à la production d'objets touristiques et de bois de construction. Il constitue également un legs culturel. Bien entendu, le statut de patrimoine mondial a beaucoup contribué au développement du tourisme, et les visiteurs sont aujourd'hui les plus grands consommateurs des objets fabriqués localement (plus de 150 000 en 2012).

L'intégration des connaissances autochtones aux techniques de conservation modernes

L'établissement de relations solides avec les communautés autochtones qui vivent en périphérie des zones protégées est un moyen efficace d'éviter les conflits et de recueillir davantage de connaissances locales en matière de durabilité. La déclaration de 2008 des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a offert une direction claire pour traiter

avec les « propriétaires » traditionnels de ressources culturelles et naturelles, et assurer un développement et une gestion durables de ces dernières. Le paragraphe 1 de l'Article 26 stipule notamment que « les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis ».

Ainsi, la multiplication délibérée ou la mise en place de nouvelles mesures incitatives ou d'autres avantages découlant des ressources naturelles et culturelles pour les communautés, à travers des systèmes de gestion traditionnels bien organisés pourrait encourager la participation locale dans les programmes de conservation, offrir une main-d'œuvre « gratuite » et bénéficier de connaissances autochtones ou traditionnelles. L'intégration des Objectifs stratégiques de 2012 du Comité du patrimoine mondial au niveau des sites inscrits au patrimoine mondial, qui encouragent la « participation de la population locale dans la préservation de

son patrimoine culturel et naturel », pourrait permettre d'éviter aisément les conflits liés aux programmes de gestion des ressources.

Si les preuves et les expériences scientifiques sont certes essentielles pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion et de consommation durables des ressources, la contribution des populations autochtones et des communautés locales ne doit toutefois pas être sous-estimée. Leurs savoirs et leurs connaissances pratiques transmis au fil des générations constituent en effet une ressource précieuse. Il est évident que *si une ressource particulière du patrimoine mondial a pu subsister plusieurs millions d'années sans que sa valeur universelle exceptionnelle n'ait été menacée, c'est que les peuples autochtones possèdent un savoir qui a facilité ou favorisé la perpétuation de cette ressource ou de ce bien particulier, même avant que la science contemporaine n'entre en jeu.*

Grâce à leurs interactions étroites avec la nature, les populations locales ont développé une conscience et une



Les chutes ont une largeur de 1 708 m, leur débit peut atteindre jusqu'à 500 millions de litres par minute avec des trombes déferlant d'une hauteur de 61 m (Cataracte du diable), 83 m (Chutes principales), 99 m (Chutes de l'arc-en-ciel), 98 m (Cataracte de l'est).

© Kate

compréhension très poussées des processus naturels et de l'importance de la conservation des ressources biologiques et la de biodiversité. Les connaissances et les compétences qu'elles ont acquises au fil des ans, en s'adaptant à l'évolution du climat et en gérant leurs terres, ainsi que la flore et la faune, constituent une ressource inestimable (WWF, 2000).

L'application des savoirs autochtones aux Chutes Victoria

La structure géomorphologique du site inscrit sur la Liste patrimoine mondial a façonné les traditions et la vie culturelle des tribus environnantes. De très nombreuses personnes vivant autour des Chutes Victoria emploient des systèmes de gestion traditionnels et des savoirs autochtones pour gérer et exploiter de manière durable les ressources naturelles du site, afin de fabriquer des objets artisanaux de grande qualité, comme des paniers, des bols en bois décoré ou des figurines en forme d'animaux, destinés aux touristes locaux et internationaux.

À la lumière de la contribution évidente de la communauté locale dans la promotion

du tourisme de la ville de Livingstone, il est essentiel que les gestionnaires du site du patrimoine mondial mettent en place des programmes d'engagement communautaire intégrés. Cet engagement est, en effet, un ingrédient clé des systèmes de gestion modernes, qui permet de maintenir et d'améliorer le pacte social, défini comme l'approbation continue de la communauté locale et d'autres intervenants, ou une acceptation sociale au sens large, pour fonctionner dans une société donnée.

Dans cet esprit, les gestionnaires du site des Chutes Victoria ont élaboré un programme de conservation sous la forme d'un projet de moyens de subsistance alternatifs.

Le projet de polyculture du chef Mukuni à Lwande

Pour se conformer aux normes internationales de conservation et de développement durable décrites ci-dessus, la Commission nationale pour la conservation du patrimoine a récemment intégré, de manière indirecte, la participation de certains membres défavorisés de la communauté locale dans la conservation de la flore et de la faune du site des Chutes

Victoria, à travers le projet de polyculture de Lwande. Cette initiative a été lancée avec le concours de la chefferie de Mukuni, dans la ville de Livingstone.

La périphérie du site des Chutes Victoria est la zone d'habitat de la tribu Toka-Leya, du village du chef Mukuni. Ces populations gagnent principalement leur vie en vendant des objets en bois qu'elles sculptent à partir d'arbres poussant au sein du site inscrit au patrimoine mondial. À long terme, ce type de commerce allait éventuellement entraîner des problèmes de déforestation, de perte d'habitats, de disparition d'espèces et, enfin, de dégradation des valeurs fondamentales du site. C'est pourquoi la polyculture a été choisie comme le projet le plus adapté pour atténuer la forte dépendance des habitants aux ressources du site (Commission nationale pour la conservation du patrimoine, 2015).

Ce partenariat, qui n'en est encore qu'à ses débuts, vise à atteindre plusieurs objectifs : protéger l'intégrité écologique du site tout en garantissant à la population locale des moyens de subsistance à travers la vente de produits agricoles ; inspirer et encourager les communautés à agir en qualité de « gestionnaires locaux » des



Tribu Toka-Leya, village du chef Mukuni.

© Ninara

ressources situées dans le périmètre du site inscrit au patrimoine mondial ; et identifier et fournir à chaque famille des mesures incitatives qui encouragent la participation locale face aux enjeux de développement durable et de conservation.

Aujourd'hui, cette ferme de 10 hectares est équipée de panneaux solaires, d'une pompe à eau, d'un système d'irrigation, de deux réservoirs d'eau de 5 000 litres chacun, et d'une palissade dotée de bouteilles suspendues à des cordes dont le bruit éloigne les éléphants. Plusieurs espèces vivrières sont cultivées afin de privilégier la diversité : poivrons verts, piments, courges, haricots, patates douces et tomates.

Afin d'assurer une bonne gérance de la ferme, la Commission nationale pour la conservation du patrimoine effectue une surveillance périodique et organise des réunions régulières avec tous les intervenants pour garantir la conformité du site aux règles et règlements en vigueur. En substance, le projet de polyculture de Lwande facilite les efforts de cogestion de la Commission nationale pour la conservation du patrimoine et des populations locales, afin d'obtenir un consensus et une conservation durable, tout en stimulant

le développement socio-économique des foyers les plus pauvres.

Un dialogue et une planification intégrée

Dans un contexte où les capacités du gouvernement central sont limitées, une collaboration est essentielle avec les populations locales qui dépendent directement des ressources du patrimoine naturel et culturel du site, et ce afin d'éviter tout conflit.

Le dialogue et les prises de décision collectives visant à favoriser le développement en encourageant la participation de toutes les parties prenantes constituent une stratégie très prometteuse dans le cadre des programmes de gestion du patrimoine mondial. Par opposition, le manque d'appréciation des besoins et des connaissances des populations locales de la part des gestionnaires du patrimoine peut se traduire par des conflits et la destruction des ressources patrimoniales.

Quand il s'agit de mettre en place une planification intégrée entre les gestionnaires des sites du patrimoine et les parties concernées (et notamment les communautés locales), *les résultats sont*

mutuellement bénéfiques et renforcent les relations avec la communauté [...] et réduisent les impacts et les risques associés à la gestion du patrimoine culturel et naturel [...] (Rio Tinto, 2011).

Comme dans beaucoup d'autres pays africains en voie de développement, la plupart des connaissances autochtones ne sont pas documentées en Zambie. Autrement dit, les gestionnaires du site sont obligés d'élaborer des mécanismes leur permettant de puiser dans les sources d'informations transmises de génération en génération.

Pour exploiter pleinement les connaissances traditionnelles ou autochtones et intégrer ces savoirs aux techniques de conservation modernes à travers toutes nos activités liées au patrimoine, il est par conséquent recommandé d'éviter toute méthode de gestion exclusive. Une approche inclusive constitue en effet la meilleure solution pour identifier et documenter les ressources, prendre des décisions équilibrées, et réduire les conflits liés à la gestion, au développement et à l'accès équitable aux avantages que génèrent les ressources du patrimoine mondial du point de vue de toutes les parties concernées. ☯

Les N'zima et le Quartier France de Grand-Bassam

Affoh Guenneguez
Membre affilié du Centre d'études africaines
Université de Leiden, Pays-Bas

La Maison Ganamet a été classée parmi le groupe de structures pittoresques appartenant à de riches marchands dont l'inspiration architecturale a été tirée des techniques locales de construction.

© Mathieu Duffos





Ville historique de Grand-Bassam.

©Ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, à 40 kilomètres au sud-est d'Abidjan, se trouve la ville historique de Grand-Bassam, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juin 2012. Située sur un lido de terre entre la lagune Ouladine et l'océan Atlantique, la ville historique comprend la première capitale coloniale, appelée Quartier France, et un village habité par la communauté N'zima. Elle peut être considérée comme le berceau de la Côte d'Ivoire moderne car elle a été le point de départ de la création de la colonie de Côte d'Ivoire, mais également le lieu où s'est déroulé un événement majeur de la lutte pour son indépendance. Le pont pour s'y rendre permet au visiteur d'accéder à un paysage monumental riche de différentes mémoires : française, ivoirienne, mais également N'zima. La ville historique abrite ainsi deux types de patrimoine. Le premier, matériel, est représenté par l'importance du bâti colonial, par l'organisation urbaine qui est demeurée la même depuis sa fondation et par le village N'zima. Le second, immatériel, est représenté par la présence

du royaume N'zima, son espace social et la célébration de l'Abissa, considérée comme une attraction culturelle majeure en Côte d'Ivoire.

Les N'zima sont un peuple d'Afrique de l'Ouest que l'on rencontre essentiellement au Ghana et en Côte d'Ivoire. Les N'zima de Côte d'Ivoire sont tous originaires de l'actuel Ghana d'où ils ont émigré par vagues successives en raison des conflits qui ont déchiré le royaume N'zima. Le groupe des N'zima kôtôkô s'est installé à Grand-Bassam dès le ^{xv} siècle. Ils y ont fondé un royaume autonome dont le chef-lieu se trouve sur le lido de terre sur lequel les Français ont établi le Quartier France en 1893, siège de l'administration coloniale. Cela donnera à la première capitale une configuration particulière car la population autochtone vit à proximité des Européens.

Le transfert de la capitale dans la ville de Bingerville, en 1900, en raison d'épidémies successives de fièvre jaune, amorce le lent déclin du Quartier France. Mais ses bâtiments coloniaux, en ruines ou réhabilités, rappellent sa grandeur passée.

Aujourd'hui, le Quartier France abrite tous les services officiels de la commune de Grand-Bassam ainsi que de nombreux hôtels et restaurants en bordure de plage, ce qui en fait un lieu très prisé durant les week-ends.

Vivant à proximité du Quartier France, et témoins de son histoire, les N'zima ont développé une relation particulière avec le bâti colonial. Ce symbole du pouvoir colonial est aujourd'hui considéré comme un élément constitutif de leur identité. Cette appropriation du Quartier France est le résultat d'un long processus, initié à l'époque coloniale, accentué par la patrimonialisation et appuyé par le système traditionnel.

Distanciation par rapport au passé

L'appropriation du bâti colonial a été possible car les N'zima ont réussi à se distancier de ce qu'il représentait pour eux dans le passé. Un certain nombre d'éléments ont permis ce changement de perception.



La Maison Varlet est représentative de l'architecture commerciale des colonies.

© Affoh Gueneguez

Au plan national, dès l'accession à l'Indépendance, le Quartier France devient un « lieu de mémoire » de la lutte pour l'Indépendance. En décembre 1949, il est le théâtre du premier mouvement collectif d'envergure contre les décisions de l'administration coloniale. Entre 2 000 et 4 000 femmes se réunissent et marchent sur la prison pour réclamer la libération de huit militants anticolonialistes. Cet événement est aujourd'hui enseigné à l'école. Un monument pour le commémorer est érigé à l'entrée de la ville. Ainsi, le Quartier France est également un symbole de fierté pour les Ivoiriens.

Au plan local, la distanciation a été amorcée dès l'époque coloniale lorsque, enrichis par des années d'échanges commerciaux avec les puissances coloniales, des commerçants N'zima bâtissent des maisons inspirées du style colonial. Dès lors, habiter une maison à l'allure massive n'était plus l'apanage des populations européennes, ce qui a contribué à brouiller les catégories rigides établies par le système colonial. Aujourd'hui, ces maisons sont

considérées comme des biens remarquables de la ville historique.

Enfin, le bâti colonial fait partie de l'environnement quotidien des N'zima, ce qui lui confère une présence familière, presque naturelle. Ils ont donc fini par développer un attachement pour ce dernier.

Appropriation du bâti colonial

L'inscription de la ville historique sur la Liste du patrimoine mondial a, quant à elle, changé le rapport que les N'zima entretiennent avec le Quartier France. Au lendemain de l'inscription, la royauté N'zima composée du roi, des chefs de villages et de leurs notables, adopte une position d'acteur dans toutes les questions relatives au bâti colonial.

Dès l'inscription, la royauté a initié des campagnes de sensibilisation en ayant recours aux griots du village. Ces derniers ont fait part de la nouvelle de l'inscription de la ville historique aux habitants du village, en insistant sur le fait que cela attirerait de nombreux touristes. Ils ont diffusé des recommandations sur l'accueil à leur réserver,

ont invité tous les villageois à coopérer avec les professionnels du patrimoine et les ont encouragés à veiller sur la ville historique. Ainsi, certains villageois se considèrent aujourd'hui comme les garants de leur espace de vie. Ils n'hésitent pas à signaler les dégradations ou abus dont la ville fait l'objet (extraction illégale de sable, reprise de chantiers arrêtés pour non-conformité, etc.).

Par ailleurs, la royauté collabore étroitement avec la Maison du patrimoine culturel (MPC), l'instance chargée de la gestion et de la valorisation du site. Les N'zima participent à tous les événements qu'elle organise, tels que des réunions, des conférences et des cérémonies relatives au Quartier France. Leur présence est marquante, car ils viennent en grand nombre, vêtus de leurs vêtements traditionnels, et chaque événement commence par une danse traditionnelle N'zima, le Kete ou l'Adowa, comme pour rappeler aux visiteurs que la ville historique se trouve sur leur territoire.

Enfin, la royauté favorise la diffusion d'un nouveau discours qui contribue à l'attachement au bâti colonial. Elle s'identifie



Le Roi N'zima, Awoulae Amon Désiré Tanoé, lors de la célébration de l'Abissa en 2014.

© Affoh Guenneguez



Quartier France.

© Mathieu Dulos



Village N'zima lors de la célébration de l'Abissa.

© Afloh Guenneguez

au patrimoine colonial qu'elle considère comme le sien car faisant partie intégrante de leur village et, par conséquent, de l'identité N'zima. Elle rappelle que l'histoire de la première capitale est liée à leur peuple, et invite ainsi tous les habitants du village à s'approprier le Quartier France. Les N'zima ne font d'ailleurs aucune distinction entre le Quartier France et leur village, qu'ils désignent par « Quartier France ».

Création d'une nouvelle image du Quartier France

Tous les ans, au mois d'octobre, les N'zima fêtent l'Abissa, la célébration de la nouvelle année. La fête s'étend sur deux semaines. Elle est considérée comme le socle de leur société car elle permet le règlement pacifique des différends. Des groupes de danse et de chansonniers se réunissent au centre du village, sur la place de l'Abissa, pour danser et dénoncer les mauvaises actions de l'année écoulée. Depuis 2004, la fête est organisée par l'Association Abissa, une organisation qui a été créée à la demande du roi, afin de professionnaliser et de pérenniser l'événement. L'Association a réussi à faire de la fête un événement culturel majeur de Côte d'Ivoire, qui attire chaque année des milliers de participants, parmi lesquels des personnalités politiques.

Pour promouvoir l'événement, l'Association Abissa a recours à une com-

munication événementielle importante et aux médias. À l'approche de la fête, de grands panneaux publicitaires sont visibles à Abidjan. Pendant longtemps, les Abidjanais ont uniquement associé le Quartier France à ses bâtiments coloniaux, ses plages et ses restaurants. Aujourd'hui, en raison du succès de la fête et de cette promotion hors de Bassam, l'Association participe à la création d'une nouvelle image du Quartier France systématiquement associée aux N'zima.

La fête bénéficie également d'une couverture importante à la radio, à la télévision ainsi que dans les journaux. Cela a également contribué à l'émergence de cette nouvelle image du Quartier France, systématiquement associée aux N'zima dans la mesure où chacun des articles sur l'Abissa présente le « Quartier France », « la première capitale » ou « la ville historique » comme le lieu où se déroule la fête de l'Abissa, alors qu'elle se tient principalement au centre du village N'zima, sur la place de l'Abissa. Ainsi, aujourd'hui, grâce à son envergure, à sa promotion et à sa médiatisation, l'Abissa a rendu le Quartier France indissociable de la présence N'zima, ce qui constitue une fierté pour ces derniers.

En regardant vers l'avenir

En raison de leur vie à proximité du bâti colonial, les N'zima ont développé

un attachement pour ce dernier. La mise en patrimoine du Quartier France a transformé leur rapport avec la première capitale en renforçant leur implication dans sa protection. La royauté encourage tous les N'zima à s'approprier le Quartier France auquel ils sont liés. Elle a également contribué à l'émergence d'une nouvelle image du Quartier France associée aux N'zima à travers la transformation de la fête traditionnelle de l'Abissa. Par ses actions, la royauté donne un nouveau sens au bâti colonial et favorise son appropriation par la communauté. Elle se pose ainsi en garant de sa protection, de sa valorisation et de sa transmission aux générations futures.

Toutefois, contrairement à la royauté, les habitants du village affichent un intérêt moindre pour le bâti colonial. Quant aux jeunes, ils s'impliquent très peu dans les initiatives qui concernent le Quartier France. Pour remédier à cette situation, les autorités ivoiriennes peuvent saisir l'occasion de la Journée du patrimoine mondial africain (5 mai), instaurée par l'UNESCO, pour sensibiliser la société civile et la jeunesse ivoirienne à l'importance de s'approprier et de protéger les biens du patrimoine mondial en Côte d'Ivoire, pour une meilleure promotion et transmission aux générations futures. 🌀



PHOTOGRAPHIES ET EXPOSITIONS DU PATRIMOINE MONDIAL

**SPÉCIALISTE EN PROMOTION
ET PRÉSERVATION DES SITES DU
PATRIMOINE MONDIAL AU TRAVERS
DE PHOTOGRAPHIES ORIGINALES**

www.ourplaceworldheritage.com

**CONTACT GEOFF STEVEN, PDG
geoffs@ourplaceworldheritage.com**

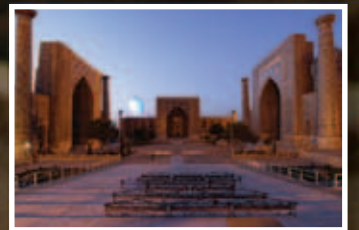
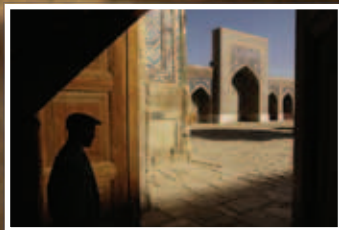
IN PARTNERSHIP WITH THE UNESCO WORLD HERITAGE CENTRE



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Création de voyages pour votre imagination



Samarkand – carrefour de cultures – Ouzbékistan

Massif de l'Ennedi, Tchad

Un joyau naturel et culturel

Dr Baba Mallaye
Président

Comité technique chargé de l'exécution et de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Tchad

Dr Stefan Kröpelin
Directeur de recherche des projets au Tchad
Institut de l'archéologie préhistorique
Université de Cologne, Allemagne

Arche d'Aloba.

© Stefan Kröpelin / Comité Technique



Situé au cœur de l'Afrique, le Tchad, d'une superficie de 1 284 000 km², est l'un des pays les plus vastes du continent africain. Avec une population de près de 12 millions d'habitants, le Tchad est un pays multiethnique et pluriculturel. Le pays compte trois zones climatiques : la zone soudanienne, la zone sahélienne et la zone saharienne. Toutes ces zones regorgent de merveilles naturelles et culturelles, comme le lac Tchad ou les sites à Hominidés anciens du Djourab, notamment les sites qui ont livré le premier australopithèque, à l'ouest de la vallée du Rift, et surtout celui qui a livré l'ancêtre de l'humanité, Toumaï, découvert le 19 juillet 2001 par une équipe du Centre national d'appui à la recherche du Tchad (jadis CNAR), lors d'une mission initiée et organisée par le docteur Baba Mallaye, alors directeur de ce centre. Parmi les merveilles tchadiennes figurent également le Tibesti, la plus grande montagne du Sahara, les Lacs d'Ounianga, premier site du Tchad inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, en 2012, et bien d'autres sites figurant sur la Liste indicative.

Le massif de l'Ennedi se trouve au Sahara oriental, dans le nord-est du Tchad. Son inscription, en juillet 2016, comme site mixte sur la Liste du patrimoine mondial va contribuer à sa préservation pour l'humanité tout entière, et permettre de faire connaître au monde son originalité. Les sites mixtes ne représentent que 3 % des biens inscrits au patrimoine mondial, c'est-à-dire, en tout, 33 sites, dont cinq seulement en Afrique. L'inscription du massif de l'Ennedi est un signal fort, à la fois pour l'État partie, en faveur de la préservation de ses autres sites de valeur universelle exceptionnelle, mais aussi pour une Liste du patrimoine mondial plus équilibrée par rapport aux autres continents. En effet, l'Afrique, qui regroupe 54 pays, ne compte que 12 % des sites inscrits au patrimoine mondial.

Depuis 1999, une étroite collaboration entre le CNAR et l'Université de Cologne, en Allemagne, est à l'origine des travaux de recherche de base sur le terrain pour élaborer le dossier technique et le plan de gestion du site, dans le cadre du Comité technique chargé de l'exécution et de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au Tchad. Grâce à l'approche participative, la population



L'érosion de l'eau et du vent a sculpté le plateau du massif de l'Ennedi, découpant des canyons et des vallées.

© Stefan Kröpelin / Comité Technique

locale a été associée à toutes les discussions et décisions, et ce dans tous les processus. En tant que pays en développement, le Tchad doit gérer d'importantes priorités, notamment l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, etc. Malgré ces défis énormes, le Gouvernement tchadien a soutenu le projet dès le début, et a pleinement assumé sa responsabilité, tant dans la gestion que dans la conservation des sites.

Le Massif de l'Ennedi

Le Massif de l'Ennedi est l'un des six ensembles montagneux du Sahara qui, avec environ 9 millions de km², n'abrite qu'une dizaine de sites du patrimoine mondial, dont la moitié sont actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. L'Ennedi se trouve aux franges méridionales du centre oriental de ce désert immense qui domine le nord de l'Afrique.

Le massif de l'Ennedi est un plateau gréseux triangulaire qui s'étend sur environ 40 000 km², ce qui avoisine la superficie de la Suisse. Le site couvre 24 412 km², avec une zone tampon de 7 778 km², soit un total de 32 190 km². Pendant des millions

d'années, l'érosion de l'eau et du vent a sculpté ce plateau, découpant des canyons et des vallées qui offrent des paysages spectaculaires. Les eaux souterraines permanentes jouent un rôle capital dans l'écosystème du massif, permettant la pérennité de la flore, de la faune et des êtres humains. Sur les surfaces rocheuses des abris et des grottes, des milliers d'images ont été peintes et gravées, constituant l'une des plus grandes collections d'art rupestre du Sahara.

La valeur universelle exceptionnelle du massif de l'Ennedi repose sur la combinaison de trois aspects particuliers : la beauté naturelle, la biodiversité relictuelle et l'art rupestre. Si chacun de ces attributs est unique et tout à fait admirable en soi, le génie créateur de la nature culmine dans leur association. Ces attributs peuvent être regroupés sous les critères iii (témoignage d'une tradition culturelle et d'une civilisation vivante ou disparue), vii (phénomènes naturels d'une beauté naturelle exceptionnelle) et ix (exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques).



Chameaux dans la guelta d'Archei. C'est un endroit aride, loin des sentiers battus et l'atteindre par voie terrestre nécessite un trajet en 4x4 et au moins quatre jours de voyage depuis N'Djamena, la capitale du Tchad.

© Adam Polczyk / University of Cologne



Formations rocheuses en forme de champignon dans les environs de la guelta d'Archeï.

© Stefan Kröpelin / Comité Technique

La beauté naturelle

L'Ennedi regorge de paysages d'une incomparable beauté : silhouettes des falaises, roches ruiniformes, tassilis, dunes au sable doré, vallées recouvertes de forêts, gueltas verdoyantes, immenses plateaux désertiques striés de rubans verts, cirques naturels bordés de rochers rouges gigantesques, gorges étroites et aux hauteurs vertigineuses, et les arches, tantôt fines et élancées, tantôt trapues et imposantes. Certaines gorges et gueltas évoquent tout particulièrement un sanctuaire tropical, abritant en leur sein une végétation riche et dense, un spectacle tout à fait inattendu en plein Sahara.

Parmi les nombreux exemples de l'extraordinaire beauté du massif figurent les canyons et les gueltas d'Archeï, Bachikélé, Koboué et Maya, le labyrinthe d'Oyo, les rochers champignons de Terkeï ou l'arche monumentale d'Aloba, d'une hauteur de 120 m, la deuxième plus haute du monde. Tout, en Ennedi, n'est que calme et beauté. Depuis des millénaires, peu de changement ! Le Massif de l'Ennedi est un endroit féérique.

Une faune et une flore exceptionnelles

L'Ennedi est un écosystème sans pareil au Sahara, un véritable îlot de biodiversité peuplé d'espèces sahéliennes et tropicales en plein désert. C'est l'un des derniers milieux, au plus grand désert de la planète, à héberger des espèces qui étaient répandues pendant les phases plus humides du « Sahara vert ». Il y existe une flore et une faune relictuelles, essentiellement localisées dans les gorges avec leurs points d'eau. L'exemple le plus emblématique est la présence de crocodiles dans la guelta d'Archeï. Ces crocodiles ont survécu depuis la fin des connections fluviales, il y a des millénaires. Ils sont les derniers survivants au Sahara, à part une population dans la vallée du Nil, en Égypte et en Mauritanie. Les observer au cœur du désert est un spectacle hors du commun qui fascine chaque visiteur.

La guelta Archeï regorge d'une importante quantité d'eau et joue un rôle de premier plan dans la vie socio-économique des populations locales qui nomadisent dans l'avant-pays occidental

et méridional de l'Ennedi, étant donné que le plateau est moins fréquenté depuis longtemps. Afin d'abreuver leurs troupeaux de chameaux avec ces eaux qui ont des vertus thérapeutiques, les nomades effectuent souvent de longs trajets pour y parvenir.

Dans la vallée voisine de Bachikélé, une végétation verdoyante a également perduré. C'est une expérience extraordinaire de se trouver dans cette niche écologique modèle, entouré de parois ruisselantes et d'une végétation et d'une faune sahéliennes variées, en milieu désertique. Depuis des millénaires, de nombreuses espèces de plantes sont isolées dans ce jardin botanique. Pour les oiseaux migrateurs, ce lieu constitue un point d'eau indispensable à leur long trajet qui va de l'Afrique subsaharienne à l'Europe, et inversement.

S'agissant des espèces fauniques disparues au cours du siècle dernier, un vaste programme de réintroduction a été lancé dans la zone. Il concerne les autruches, les gazelles damas, les oryx et les addax.



La guelta d'Archei est le refuge de plusieurs sortes d'animaux, notamment le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus laurenti*).

© Eric Goethals / Comité Technique



Babouin à la guelta Maya.

© Stefan Kröpelin / Comité Technique



Mouton de Barbarie (*Ammotragus lervia*) dans la guelta d'Archei.

© Stefan Kröpelin / Comité Technique



Acacias dans une vallée du sud-ouest de l'Ennedi.

© Stefan Kröpelin / Comité Technique



Sur les surfaces rocheuses des grottes, des canyons et des abris, des milliers d'images ont été peintes et gravées, constituant l'un des plus vastes ensembles d'art rupestre du Sahara.

© Stefan Kröpelin / Comité Technique



Chameaux galopant superposés sur des peintures de bovins et d'hommes préhistoriques datant de plusieurs millénaires.

© Stefan Kröpelin / Comité Technique



La population autochtone est impliquée dans la conservation et la gestion du site.

© Gilles Walusinski

L'art rupestre – une photographie du passé

L'art rupestre dans le massif de l'Ennedi compte parmi les plus impressionnants au monde. Avec d'autres vestiges archéologiques, il représente l'évolution de la vie humaine dans le Sahara pendant une très longue période. L'art rupestre est comme une photographie du passé. Il existe des gravures de taille extraordinaire, mais ce sont surtout les peintures colorées et souvent superposées de l'époque préhistorique qui sont abondantes. De nombreux experts s'accordent à penser que certaines particularités de l'art rupestre du massif de l'Ennedi sont d'une valeur exceptionnelle, tant par leur style, leur qualité ou leur nombre que par leur état de conservation. Il est évident que d'innombrables sites attendent encore d'être découverts dans les canyons ramifiés et sur les vastes plateaux inexplorés.

Les plus anciennes figures datent du repeuplement du Sahara après la fin de l'époque glaciaire, il y a environ 10 000 ans. Des centaines de sites abritant des milliers de peintures et de gravures rupestres permettent d'avoir un bon aperçu de la vie quotidienne et des valeurs culturelles et économiques des personnes qui y ont vécu, ainsi que des grandes

étapes de changements climatiques et environnementaux.

Une séquence idéale de couches superposées commence avec des gravures de personnes archaïques à tête ronde se trouvant pacifiquement au milieu de troupeaux de rhinocéros ou de girafes, indiquant un paysage de savane pleinement développé au début de la phase humide. Ces scènes d'une allure paradisiaque sont suivies par des peintures imposantes de bovins domestiques et des scènes détaillées de la vie des pasteurs préhistoriques. La phase subséquente comprend des cavaliers au galop volant qui peuvent être liés à l'âge du fer. Les couches supérieures montrent des chameaux « volants » qui ont été introduits il y a moins de 2 000 ans dans un environnement de plus en plus aride. Les tout derniers dessins montrent même l'arrivée des premiers véhicules au siècle dernier. Les peintures illustrent donc remarquablement et sans discontinuité l'adaptation humaine aux environnements changeants dans le plus grand désert chaud de la planète, du début du « Sahara vert » à son assèchement progressif, jusqu'à nos jours.

Gestion

L'inscription du massif de l'Ennedi, associée à l'érection du site en aire

protégée, renforce les statuts juridiques de gestion et de protection de ce site. L'efficacité de la préservation et de la gestion du bien par la population locale a déjà fait ses preuves, comme en témoigne la présence des crocodiles d'Archeï qui ont pu survivre depuis des millénaires. Cette protection et cette gestion traditionnelles concernent également l'art rupestre qui est lié aux coutumes traditionnelles, selon lesquelles il est une œuvre sacrée et doit, à ce titre, être préservé. L'inscription du massif de l'Ennedi sur la Liste du patrimoine mondial, qui lui confère une reconnaissance internationale, est une grande fierté non seulement pour les autochtones, mais pour tous les Tchadiens, et cela encouragera plus encore la population locale à préserver et à mieux gérer le site. La gestion traditionnelle sera associée à une gestion institutionnelle visant à faire respecter l'authenticité et l'intégrité du site par l'ensemble des visiteurs, tant nationaux qu'internationaux.

Le massif de l'Ennedi est un joyau naturel et culturel unique au monde. C'est un paysage dans lequel sont inscrits 10 000 ans d'histoire climatique et culturelle. C'est un témoin du temps où le Sahara n'était pas un désert. C'est un Louvre du Sahara, une arche de Noé, un Éden au Sahara. 🌍

Créer de la richesse grâce à la conservation

La Forêt impénétrable de Bwindi et les Monts Rwenzori, Ouganda

John Makombo
Directeur des services de conservation
Uganda Wildlife Authority

La Forêt impénétrable de Bwindi est particulièrement remarquable en tant qu'habitat de près de la moitié de la population fortement menacée de gorilles de montagne.

© Ourplace – The World Heritage Collection



Jusqu'à récemment, la conservation de la biodiversité était un domaine peu prioritaire dans les budgets nationaux, dans la mesure où, pour de nombreux gouvernements, il s'agissait d'une activité qui ne générait pas forcément d'avantages matériels pouvant dynamiser les économies nationales. Mais, à une époque où de plus en plus de pays comprennent qu'un environnement durable profite aux communautés en leur offrant des moyens de subsistance directement liés aux investissements axés sur la nature, la situation est en train d'évoluer.

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la conservation de la biodiversité a un impact majeur sur la productivité agricole. Les aires protégées d'une grande partie du continent africain constituent en effet de précieux bassins versants qui fournissent aux villes et aux villages des environs plusieurs millions de litres d'eau. L'agriculture africaine dépend essentiellement de la pluie, et ce phénomène est particulièrement important dans les zones situées à proximité de forêts protégées où les précipitations sont plus fortes en raison des facteurs de modification du climat local. Ces exemples nous montrent clairement que la protection des écosys-

tèmes naturels joue un rôle clé dans l'amélioration des moyens de subsistance, un point essentiel que de nombreuses économies ont pourtant tendance à négliger.

Le manque de quantification et de documentation de ces avantages dans le cadre d'une utilisation environnementale durable explique pourquoi certaines zones sauvages sont souvent considérées comme des terres abandonnées. Pourtant, des exemples comme ceux de la Forêt impénétrable de Bwindi et des Monts Rwenzori, en Ouganda, deux sites inscrits au patrimoine mondial, montrent clairement que la durabilité environnementale peut considérablement contribuer à réduire la pauvreté et à stimuler le développement local et national.

La protection d'une biodiversité exceptionnelle

Les écosystèmes que forment les parcs de ces deux forêts se situent dans la vallée du rift de l'Ouganda, un centre névralgique de biodiversité. La Forêt impénétrable de Bwindi, dans le sud-ouest de l'Ouganda, à l'intersection de plaines et de montagnes boisées, couvre une superficie de 32 000 hectares. Elle abrite plus de 160 espèces d'arbres et plus d'une centaine d'espèces de fougères. On y trouve aussi une multitude d'oiseaux

et de papillons, ainsi que de nombreuses espèces menacées, notamment les gorilles de montagnes, dont les familles représentent près de 50 % de la population mondiale, ainsi que des chimpanzés, des léopards et des éléphants de forêt.

Couvrant près de 100 000 hectares dans l'ouest de l'Ouganda, les Monts Rwenzori englobent la majeure partie du massif montagneux de Rwenzori, les légendaires « montagnes de la lune », ainsi que le mont Margherita (5 109 m), troisième plus haut sommet africain. Les glaciers, cascades et lacs de la région font de ce site l'une des plus belles zones alpines d'Afrique. Le parc offre un habitat naturel à de nombreuses espèces menacées, et abrite la plus riche flore montagnarde du continent, avec notamment des lobélies géantes, des séneçons et des bruyères surnommées « grand gibier botanique d'Afrique ».

Ces deux parcs ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1994, quand il s'est avéré que leur biodiversité exceptionnellement riche frôlait l'extinction en raison d'une exploitation non durable de leurs ressources naturelles. Le braconnage y était très répandu, dans la mesure où il constituait une source de nourriture pour les populations les plus pauvres.

© Jörn Eriksson

Le parc national des Monts Rwenzori couvre près de 100 000 ha dans l'ouest de l'Ouganda, englobant la majeure partie du massif montagneux de Rwenzori.



Non seulement ces deux sites abritent une biodiversité exceptionnelle, mais ils constituent aussi des sources d'eau essentielles pour les millions de personnes qui vivent dans leur périphérie, en Ouganda et en République démocratique du Congo. Tout au long des paragraphes suivants, qui se fondent sur un examen de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec les gestionnaires de sites, les communautés et les autorités urbaines et industrielles qui interviennent à proximité des zones protégées, nous nous pencherons sur les différentes façons dont ces deux parcs ont contribué au développement durable en Ouganda depuis leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Des programmes de partage des revenus et un tourisme communautaire

L'année 2000 a vu l'adoption d'une loi sur la faune et la flore (le Wildlife Act) visant à favoriser le partage des avantages. Une taxe de 20 % est désormais prélevée sur les droits d'entrée aux parcs dans le cadre des activités touristiques, destinée aux populations qui vivent à proximité des zones protégées. L'Uganda Wildlife Authority (UWA) a déjà versé plus de 3,5 millions de dollars

américains à des projets de développement et d'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales.

Le Conseil d'administration de l'UWA a approuvé une taxe de 10 dollars supplémentaires sur chaque permis touristique délivré pour accéder aux gorilles sauvages, à partir du mois de juillet 2015. Mugenyi *et al.* (2015) soulignent que les avantages pour les communautés locales ont affiché une hausse avec l'augmentation du tourisme, passant de 167 755 000 shillings ougandais (UG X) (soit 83 877 dollars) en 2003, à 496 004 000 UG X (198 402 dollars) en 2006, et à 661 774 000 UG X (264 709 dollars) en 2009. À la fin de l'année 2015, la direction du parc avait versé aux communautés un total de 2 388 255 000 UG X (796 085 dollars).

Même si le tourisme dans le parc de Rwenzori n'est pas encore aussi développé qu'à Bwindi, celui-ci avait déjà versé, fin 2015, 310 521 350 UG X (103 507 dollars) pour aider 170 groupes communautaires à créer des projets générateurs de revenus.

À Rwenzori, tous les porteurs employés dans les activités touristiques du parc reçoivent l'équivalent de 30 dollars pour une expédition de sept jours, tandis qu'à Bwindi, le salaire moyen est de 10 dollars par jour. Les

estimations annuelles de la main-d'œuvre communautaire non qualifiée employée dans le secteur du tourisme correspondent actuellement à 76 440 000 UG X (25 480 dollars), sans inclure la nourriture que les touristes fournissent aux porteurs à titre de rémunération supplémentaire. À Bwindi, ce genre de revenus directs destinés aux communautés est estimé à 648 000 000 UG X (216 000 dollars), tandis que les revenus communautaires du Buhoma Community Rest Camp, un lodge touristique situé au siège du parc de Bwindi, s'élèvent à 2,14 millions de dollars depuis 1994.

Près de 80 % du personnel employé à Bwindi et Rwenzori est issu des communautés locales vivant à proximité des zones protégées. Rwenzori emploie 93 personnes locales, et Bwindi 156. Par le biais de ces 249 personnes, les deux parcs injectent chaque année l'équivalent de 573 696 dollars dans l'économie des villages voisins.

Une étude récente (Namara, 2015) a établi que les emplois des lodges touristiques de Bwindi étaient pourvus à hauteur de 76,2 % par les populations locales, tandis que les populations proches de l'aire protégée représentaient 80 % des emplois de niveau inférieur, 65 % des emplois de niveau moyen et 44 % des emplois de

© LMTP

Situé à la jonction des forêts de plaine et de montagne, le parc de Bwindi s'étend sur plus de 32 000 hectares et présente une très riche biodiversité avec plus de 160 espèces d'arbres.





Bwindi représente une source d'eau essentielle pour les millions de personnes qui vivent près des aires protégées.

© Babak Fakhamzadeh

niveau supérieur. Les revenus annuels des membres du village employés dans les 40 lodges s'élevaient à 151 651 dollars, avec 211 609 dollars pour les paroisses locales.

Grâce à ces avantages économiques et à une amélioration des prestations sociales provenant de divers projets, le tourisme génère actuellement à Bwindi plus de 5,3 millions de dollars par an pour l'État (UWA, 2014). Les communautés voisines ont, à ce jour, touché 796 085 dollars dans le cadre des programmes de partage des revenus mis en place au sein des parcs. Chaque année, 13,3 millions de dollars sont générés, en moyenne, par les hôtels et les lodges des parcs.

L'accès aux ressources et la gestion collaborative

Les populations locales ont également accès aux ressources naturelles du parc. Dans le site de Rwenzori, les communautés sont autorisées à récolter le bambou sec, dans le cadre des avantages découlant de leurs relations de bon voisinage avec le parc. Depuis 2012, elles ont ainsi bénéficié de l'équivalent de 11 463 dollars à travers ces ressources. La collecte du bambou sec ne cause qu'un préjudice minime au parc et contribue à la survie des communautés.

Le plan de gestion général de Rwenzori (UWA, 2004) et celui de Bwindi (UWA, 2014) reconnaissent tous deux le rôle clé de leurs bassins hydrographiques. Plusieurs programmes d'eau de gravité ont été élaborés autour de ces parcs pour profiter aux communautés qui vivent à proximité des zones protégées et aux habitants des villes voisines.

Autour de Rwenzori, l'UBOS (2015) a fait état de la vente de plus 1 124 millions de

mètres cubes d'eau, de 2013 à 2014, à plus de 300 000 résidents à Bundibugyo, Kasese, Bwera et dans d'autres villes voisines, générant plus de 936 667 dollars en recettes publiques pour la région de Rwenzori.

L'agriculture, l'alimentation et la pêche

L'approvisionnement constant en eau que fournit aux agriculteurs le parc des Monts Rwenzori dans le cadre du programme d'irrigation de Mubuku a permis à ces derniers de produire de la nourriture tout au long de l'année. Les collectivités locales ont signalé la génération de 2 666 dollars nets grâce à une rizière d'un demi-hectare rendue possible par le projet d'irrigation, soit 2 666 millions de dollars en une saison de quatre mois pour 1 000 demi-hectares.

Plusieurs rivières provenant des monts Rwenzori ont, par ailleurs, favorisé le développement d'hydroélectricité. Actuellement, la région compte trois grandes centrales hydroélectriques ainsi que deux installations de taille plus modeste à l'extérieur du parc. Les trois centrales principales génèrent chacune une moyenne de 2 000 MWhr par mois, et les plus petites 1 MW chacune. La présence des trois centrales principales a amélioré la production industrielle. Une autre installation de 6 MW est en cours de construction.

La durabilité des ressources halieutiques des Grands Lacs africains George et Édouard et, d'une certaine façon, du lac Albert, dépend de la forêt des Monts Rwenzori qui fournit de l'eau par le biais de ses réseaux hydrographiques. Ces ressources halieutiques constituent une source de nourriture importante pour les communautés vivant près du parc.

Des résultats positifs

Les initiatives fondées sur la conservation des ressources naturelles décrites ci-dessus sont parvenues à faire évoluer les communautés locales, jadis ennemies des parcs, en alliées et partenaires. Ce changement d'attitude s'explique par le fait que les habitants ont réalisé que, depuis qu'elle est devenue un parc national et un site du patrimoine mondial, la forêt procure à ces populations un plus grand nombre d'avantages. Tout sentiment d'hostilité a désormais disparu, et les communautés se concentrent aujourd'hui sur la génération de nouveaux avantages grâce à une gestion forestière efficace, menée en concertation avec l'UWA.

L'attitude positive des habitants à la suite de ces interventions a permis d'améliorer la protection des ressources du parc en encourageant une surveillance communautaire. L'augmentation des populations de gorilles de montagnes, qui atteignaient 250 en 1987 pour passer à 400 en 2011, est la preuve du bon fonctionnement de ce système.

Surmonter les menaces

Le principal défi associé à la gestion des ressources naturelles des parcs de Bwindi et de Rwenzori est la démographie croissante des populations humaines environnantes, qui exerce une pression de plus en plus grande sur les ressources des parcs. Parmi les autres obstacles à la conservation, on citera plus particulièrement le manque de soutien politique local pour résister à la pression de certains projets de développement autour de Bwindi, le manque de ressources financières pour soutenir les opérations de Rwenzori, la gestion des animaux sauvages qui saccagent les champs, en l'absence de zones tampon, et le changement climatique qui contribue à la fonte des glaciers de Rwenzori et à la hausse des feux de forêt à Bwindi.

Malgré ces défis, les parcs de la Forêt impénétrable de Bwindi et des Monts Rwenzori sont la preuve que les ressources naturelles peuvent favoriser le développement durable et la préservation de l'environnement. Il faut espérer que leur exemple permettra d'élaborer des politiques efficaces axées sur une gestion environnementale durable pour améliorer le développement national et réduire la pauvreté. 🌱



Rwenzori fournit aux communautés locales diverses ressources naturelles, tout en offrant un patrimoine culturel important.

© Brian Harries



Bwindi est une oasis forestière située dans l'une des zones rurales les plus densément peuplées du pays.

© Travel Aficionado



Les Batwa dans le Parc national de la Forêt impénétrable de Bwindi.

© Brian Harries

Sources

Mugenyi O, Amumpiire A et Namujuzi F (2015) : *La conservation durable du parc national de la Forêt impénétrable de Bwindi et l'amélioration du bien-être communautaire ; comment créer une situation gagnant-gagnant en augmentant la part communautaire des permis d'accès aux gorilles et en renforçant la gouvernance du partage des recettes*. Note de synthèse de l'IIED.

Namara A (2015) : L'emploi lié au tourisme des populations voisines du parc national de la Forêt impénétrable de Bwindi, Ouganda. Un rapport de recherche du Poverty and Conservation Learning Group.

Roe D., Nelson, F., Sandbrook, C. (eds.) 2009 : La gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique : impacts, expériences et orientations futures, *Natural Resource Issues*, N° 18, International Institute for Environment and Development, Londres, Royaume-Uni.

UBOS (2015) : Recensement de la population et des logements, résumé statistique de l'année 2015

UWA (2004) : Plan de gestion général du parc national des Monts Rwenzori de 2004 à 2014

UWA (2013) : Plan stratégique de l'Uganda Wildlife Authority de 2013 à 2018

UWA (2014) : Plan de gestion général du parc national de la Forêt impénétrable de Bwindi de 2014 à 2024

Tombouctou

L'avenir des maçons traditionnels

Alpha Diop
Président de la Section malienne de l'ICOMOS

Des habitants de Tombouctou (Mali) passent devant la mosquée Djingareyber.

© UN Photo/Marco Dormino





Construite au XIV^e siècle, la Mosquée Sankore fut, comme la Mosquée Djingareyber, restaurée par l'Imam Al Aqib entre 1578 et 1582.

© Johannes Zielcke

Lors de l'occupation de Tombouctou par des groupes armés d'avril 2012 à février 2013, le patrimoine culturel matériel et immatériel de cette cité mythique a été soumis à de graves menaces et dégradations, notamment : 14 mausolées ont été détruits, la pratique traditionnelle du crépissage annuel des mosquées a été interdite, plus de 4 200 manuscrits anciens ont été brûlés ou volés, et le monument Al Farouk, symbole de la ville, a été détruit.

La reconstruction/réhabilitation du patrimoine architectural en terre de Tombouctou a mis en lumière le rôle majeur joué par les artisans locaux, en général, et par les maçons traditionnels, en particulier, dans tout le processus. Par ailleurs, elle a été l'occasion de mesurer la menace qui pèse sur cette profession combien importante pour la conservation du patrimoine bâti en terre de Tombouctou.

Le rôle des maçons traditionnels

L'un des avantages tirés des activités de reconstruction des mausolées est l'implication de la jeune génération dans la réalisation des travaux, à travers l'organisation de chantiers-écoles. En effet, pendant la durée des travaux, les maîtres maçons ont formé de jeunes maçons débutants en leur transmettant l'essentiel des savoirs et des savoir-faire ancestraux liés aux cultures constructives.

Cette formation, surtout pratique, visait à pérenniser les pratiques constructives traditionnelles, à former de nouvelles compétences pour la conservation du patrimoine architectural en terre, et à contribuer à la relance économique par la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois rémunérés (à temps plein ou partiel).

Pour rappel, à Tombouctou, chaque ouvrage bâti était habituellement placé sous la responsabilité technique d'une famille de maçons traditionnels. C'est encore le cas, aujourd'hui, pour les mausolées et les trois grandes mosquées inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette tradition, qui était en vigueur à Tombouctou dans les temps anciens, est menacée car, actuellement, avec l'apparition de nouveaux matériaux de construction et de nouvelles techniques constructives, les « familles de maçons traditionnels » se raréfient.

La nouvelle tendance, qui privilégie l'utilisation de matériaux qualifiés de modernes, compromet l'avenir même de la profession de maçons traditionnels. Au-delà, ce sont les connaissances sur les matériaux locaux, en général, et le matériau terre, en particulier, ainsi que les techniques constructives locales qui sont menacées. Car nous n'avons pas connaissance de centre de formation spécialement dédié à la transmission de ces savoirs, de ces savoir-faire et des connaissances diverses, notamment mystiques et spirituelles, accumulés au cours des siècles, et il existe très peu d'opportunités pour assurer cette transmission.

L'apprentissage de la jeune génération de maçons se fait le plus souvent en utilisant les nouveaux matériaux de construction, tels que le ciment, les fers à béton, les tôles ondulées, etc. qui, pour la plupart, sont importés. Les écoles de formation professionnelle de la cité ne proposent aucune formation spécifique en rapport avec son patrimoine architectural en terre.

Pour cette raison, on peut déduire que la menace qui pèse sur la profession de maçon traditionnel concerne indirectement le riche patrimoine architectural en terre de Tombouctou. En effet, ce

Une protection renforcée au Mali

Le 15 novembre 2012, alors que le patrimoine culturel malien est menacé par l'avancée de groupes rebelles, le Mali dépose son instrument d'adhésion au Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (« le Deuxième Protocole »). Le dépôt de l'instrument d'adhésion est accompagné d'une demande expresse relative à l'application avec effet immédiat du Deuxième Protocole, conformément à son article 44.

Le dépôt de cet instrument d'adhésion marque le début d'une coopération fructueuse avec le Secrétariat de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel malien.

Cette coopération a abouti, en décembre 2012, à l'octroi par le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (« le Comité ») d'une assistance internationale pour un montant de 40 500 dollars des États-Unis au titre du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé établi par le Deuxième Protocole. Cette assistance internationale a permis d'établir un rapport détaillé sur l'état de conservation d'un certain nombre de collections, de bâtiments, de structures muséales et de sites archéologiques du nord du Mali (Villes anciennes de Djenné, Pays Dogon, Région de Gao et Tombouctou).

Fort de cette première expérience, le Mali a introduit en 2015 une demande d'octroi de la protection renforcée pour le Tombeau des Askia – site culturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2004.

La protection renforcée est un mécanisme de droit international humanitaire (c'est-à-dire le droit applicable aux situations de conflit armé) garantissant le plus haut niveau d'immunité aux biens culturels, et prévoyant un système dissuasif de poursuites et de sanctions pénales au niveau national. Les conditions d'octroi de la protection renforcée sont établies par l'article 10 du Deuxième Protocole :

- a. Il s'agit d'un patrimoine culturel qui revêt la plus haute importance pour l'humanité ;
- b. [Le bien culturel] est protégé par des mesures internes, juridiques et administratives, adéquates, qui reconnaissent sa valeur culturelle et historique exceptionnelle et qui garantissent le plus haut niveau de protection ;
- c. [Le bien culturel] n'est pas utilisé à des fins militaires ou pour protéger des sites militaires, et la Partie sous le contrôle duquel il se trouve a confirmé dans une déclaration qu'il ne sera pas ainsi utilisé.

Au cours des derniers mois, le Secrétariat a étroitement travaillé avec les autorités maliennes compétentes à la préparation de cette demande d'octroi de la protection renforcée, laquelle sera finalement présentée, sauf imprévu, lors de la 11^e réunion du Comité. Dans ce cadre, les autorités maliennes ont également introduit une deuxième demande d'assistance internationale au titre du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, cette fois pour un montant de 40 000 dollars des États-Unis, en vue, notamment, de renforcer leur cadre législatif pénal national et d'assurer la formation de leurs forces armées aux règles relatives à la protection du patrimoine culturel. Cette demande sera également examinée lors de la 11^e réunion du Comité.



Le site du pays dogon (Mali) est une région remarquable par sa formation géologique et environnementale exceptionnelle.

© Martha de Jong-Lantink

patrimoine, comme tous les autres patrimoines architecturaux en terre, a besoin d'un entretien régulier, qui doit être effectué par les artisans locaux, principalement par les maçons traditionnels dotés de compétences avérées.

Lors de la reconstruction des mausolées à Tombouctou, les compétences, les savoirs et les savoir-faire des maçons traditionnels locaux ont été reconnus et appréciés.

Une fois de plus, ils ont prouvé qu'ils détiennent les connaissances endogènes liées aux cultures constructives locales dont la transmission est nécessaire. Déjà reconnus au niveau national, leurs savoirs l'ont également été au niveau international, grâce à la distinction d'honneur décernée par l'UNESCO en reconnaissance du

travail accompli, en marge de la réunion du Comité du patrimoine mondial qui a eu lieu à Bonn (Allemagne), en juin 2015.

Cette distinction remise à l'un des chefs de la Corporation des maçons de Tombouctou (Alhassane Hasseye), récompense l'ensemble des maçons de la ville pour leur forte implication dans le processus de reconstruction des mausolées et, d'une manière générale, de conservation de l'architecture traditionnelle de la cité.

S'il faut saluer l'implication d'experts nationaux et internationaux dans le processus de reconstruction à travers la forte documentation réalisée (études et supervision des travaux), il y a lieu de regretter que cette expérience n'ait pas été partagée avec d'autres artisans



Habitantes de Tombouctou.

© Emilio Labrador

(même après les travaux) tels que des maçons égyptiens de la Nubie, d'Iran, du Nouveau-Mexique, et même de pays voisins comme le Burkina-Faso, le Niger ou de toute autre aire culturelle du Mali (Ségou, Djenné, Pays Dogon), ayant également des maçons traditionnels et une culture constructive en terre.

Des pistes possibles pour le futur

Pour aider les maçons traditionnels à améliorer leurs conditions d'existence et à faire face aux menaces pesant sur leur profession, nous soumettons à la réflexion les propositions suivantes :

- favoriser la création d'un réseau d'artisans impliqués dans la gestion et la conservation des biens du patrimoine mondial culturel : organisation d'ateliers de formation des maçons traditionnels de divers horizons, de voyages d'études, etc., afin de stimuler les échanges entre eux ;
- favoriser l'implication d'artisans traditionnels dans des projets de réhabilitation, reconstruction, conservation, etc. sur d'autres sites que le leur, en vue d'un partage des connaissances et d'un enrichissement mutuel ;


- encourager l'insertion de maçons traditionnels comme formateurs en « travaux pratiques » au sein d'écoles ou de structures de formation professionnelle, à travers des modules spécifiques sur le matériau terre, d'autres matériaux locaux et les techniques constructives locales ;

- prévoir des modules de formations diplômantes aux métiers de l'artisanat ;

- recruter des maçons traditionnels sur la base de contrats auprès de structures chargées de la conservation du patrimoine culturel : missions culturelles, comités de gestion, etc. ;

- mettre en compétition une distinction (médaille de reconnaissance) biennale pour récompenser l'artisan qui se serait distingué dans la préservation et la conservation de biens du patrimoine mondial ;

- décerner tous les deux (ou trois) ans à un maçon traditionnel le titre de 'Patrimoine humain vivant' (niveau national), avec les avantages liés ;

- décerner une distinction tous les deux (ou trois) ans à un maçon traditionnel 'Maçon traditionnel émérite' (niveau international). 

Bibliographie

- Atelier d'architecture ALDI – Bioclimatic Designs (septembre 2013)
Rapport d'études : « Relevés architecturaux/État des lieux des mausolées détruits à Tombouctou, et évaluation du coût de leur reconstruction/réhabilitation ».
- Agence AUDEX SARL (septembre 2015)
Travaux de reconstruction des mausolées détruits à Tombouctou : Rapport de fin de chantiers.
- UNESCO, ICCROM, ICOMOS, UICN (publication 2014)
Patrimoine mondial – Manuel de référence : *Gérer le patrimoine mondial culturel*
- Ministère de la Culture (novembre 2012) - UNESCO.
Nord Mali : Tombouctou – Gao – Kidal : Passeport pour le patrimoine : biens culturels à préserver – Ministère de la Culture du Mali.



POLITIQUE DE FUEL SAVING & RÉDUCTION D'ÉMISSION CARBONE D'AIR MADAGASCAR

L'industrie du transport aérien sous le leadership de l'IATA a convenu d'objectifs ambitieux pour une croissance en carbone neutre à partir de 2020, par une réduction de la consommation carburant et des émissions de CO2. En tant que compagnie aérienne, Air Madagascar s'applique activement à participer à cet effort international.

La politique « Fuel & Environmental Management » de notre Compagnie s'appuie actuellement sur 2 piliers :

- Optimisation de la flotte,
- Amélioration continue de l'efficacité de l'exploitation.

OPTIMISATION DE LA FLOTTE AGIR SUR LE FUTUR

L'intégration du paramètre « Efficacité en consommation carburant et émission CO2 » figure parmi nos critères de choix d'avions pour notre flotte. Le B737-800 et les ATR72-600 que nous venons d'acquérir l'année dernière sont reconnus comme étant parmi les plus efficaces dans leurs catégories respectives. Pour l'ATR, par exemple, comparé aux aéronefs équivalents, sur une distance moyenne de 550 km, l'économie de carburant réalisée est de l'ordre de 35 % du carburant bloc consommé par passager.

L'impact de l'utilisation d'appareils économes en carburant est double : réduction du coût d'exploitation consécutive à une consommation carburant réduite et diminution des impacts environnementaux des émissions (1 tonne de carburant brûlé = 3,15 tonnes de carbone émis).



AMÉLIORATION CONTINUE DE L'EXPLOITATION: ÊTRE EFFICIENT POUR LE PRÉSENT

Air Madagascar a mis en place depuis 2008 le « Fuel Saving Program », véritable outil d'optimisation de la consommation dont l'objectif est de concevoir, de mettre en place et d'effectuer un suivi-évaluation des initiatives de réduction de la consommation, tout en respectant scrupuleusement la priorisation de la sécurité des vols (Safety First). En 2015, ce programme a spécifiquement couvert les volets suivants :

- Optimisation du centre de gravité de l'avion
- Utilisation de valeurs statistiques de roulage et de valeurs calculées réelles des réserves,
- Amélioration continue de la précision de la prévision de charge,
- Réduction de l'emport de poids inutiles (eau potable, lots de bord, ...),
- Optimisation de la conduite des vols par les équipages techniques
- Optimisation de la trajectoire et meilleure utilisation de l'infrastructure.

Au titre de l'année 2015, ces initiatives ont permis une économie de 480 000 USD (107% de l'objectif fixé en début d'année) sur la facture carburant et une réduction d'environ 1500 Tonnes de l'émission CO2.

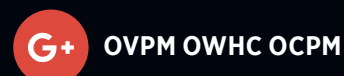
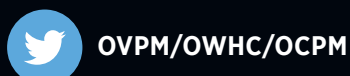
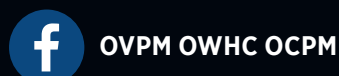
Les résultats de ces initiatives 2015 s'ajoutent aux gains des efforts consentis les années précédentes dans le cadre de l'optimisation de notre consommation carburant (choix de déagements plus proches, utilisation du cost index spécifique,

ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL (OVPM)

Avec plus de 290 adhérents, l'OVPM aide principalement ses villes membres à adopter ou à améliorer des méthodes de conservation et de gestion du patrimoine, en se référant à la Convention du patrimoine mondial et aux normes de l'UNESCO. L'Organisation encourage également la coopération et le partage d'informations entre ses membres, et elle promeut des principes de développement durable.

Toute ville peut devenir membre de l'OVPM si, d'une part, elle possède un site qui représente un ensemble urbain vivant ou un bien situé dans un contexte urbain inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, dont la valeur universelle exceptionnelle (VUE) est reconnue par le Comité du patrimoine mondial, et qui répond au moins à l'un des critères (i) (ii) (iii) (iv) (v) ou (vi) de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et si, d'autre part, elle adhère aux valeurs de l'OVPM.

Rejoignez-nous !



www.ovpm.org

Forum

Des experts issus de près de 40 pays, dont 12 extérieurs à la région Afrique, se sont réunis à Arusha (République-Unie de Tanzanie) pour la conférence internationale « Le patrimoine mondial africain, moteur de développement durable » organisée conjointement par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la République-Unie de Tanzanie et la Chine, du 31 mai au 3 juin 2016. Lors du dernier jour de la conférence qui a eu lieu sur le site du patrimoine mondial de la Zone de conservation de Ngorongoro, les participants ont adopté une déclaration réaffirmant l'importance du patrimoine pour la préservation et la promotion de la culture, et comme moteur du développement durable.

Voir page **52**

Entretien Page **52**

Conventions Page **54**

Zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie).

© Shanidov

Entretien avec Webber Ndoro, Directeur du Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF)

Patrimoine Mondial :

Quels résultats ont permis d'obtenir la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible et le programme Africa 2009 ?

Webber Ndoro (WN) : Le Comité du patrimoine mondial a lancé la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible en 1994, afin de répondre aux inquiétudes que suscitaient le déséquilibre et le manque de représentativité de la Liste du patrimoine mondial. À l'époque, les biens africains ne représentaient en effet que 7 % de tous les sites inscrits au patrimoine mondial. Malheureusement, la situation a peu évolué : aujourd'hui, ce pourcentage n'atteint que 9 %. Il serait donc légitime d'en conclure que les résultats obtenus par la Stratégie globale ne sont pas satisfaisants.

En Afrique, cette stratégie s'est essentiellement traduite par un programme de renforcement des capacités, initialement pris en charge par le Centre du patrimoine mondial, puis par le programme Africa 2009, dirigé par l'ICCROM. L'idée était de développer des compétences locales en matière de gestion des biens du patrimoine mondial à travers tout le continent. Si ces nobles efforts ont certes permis de multiplier le nombre d'intervenants spécialisés dans les questions du patrimoine, le nombre de sites inscrits au patrimoine mondial, en revanche, n'a pas augmenté, et le nombre de sites placés sur la Liste du patrimoine mondial en péril n'a pas non plus diminué. Les candidatures européennes, elles, ont continué d'augmenter, aggravant ainsi le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial.

Cela étant, la Stratégie globale a élargi les définitions du patrimoine mondial, de manière à adopter une dimension plus anthropologique. Elle a également incorporé la perspective mondiale du patrimoine énoncée dans le Document de Nara de 1994 sur l'authenticité, qui constitue un changement de direction majeur par rapport aux vues eurocentristes du patrimoine.

Ces changements ont permis d'améliorer la mise en œuvre de la Convention de 1972 en Afrique subsaharienne. Toutefois, comme le souligne Christina Cameron dans l'ouvrage *L'UNESCO et le patrimoine culturel : les conséquences inattendues*, la mise en œuvre de la Convention dépend de trois grands acteurs : les États parties, le Comité du patrimoine mondial et les organisations consultatives (Cameron 2015). Ainsi, alors que le renforcement des capacités ciblait les États parties, le rôle de l'Afrique subsaharienne au sein du Comité et des organisations consultatives s'affaiblissait. Dès 2014, l'Afrique subsaharienne ne disposait plus que d'un seul représentant dans ce comité composé de 21 membres. Sur le sous-continent, à l'exception de l'Afrique du Sud, les comités nationaux de l'ICOMOS sont inexistantes. Pourtant, le rôle des experts dans l'évaluation des propositions d'inscription et de l'état de conservation des sites est fondamental. Leurs rapports constituent, en effet, le fondement de la décision du Comité.



© AWHF

D'un autre côté, il est important de noter que si l'objectif de la Stratégie globale visant à régler le déséquilibre et le manque de représentativité de la Liste du patrimoine mondial n'a pas été atteint, des développements positifs ont toutefois été observés en Afrique subsaharienne. Par exemple, le niveau de sensibilisation à la Convention de 1972 a augmenté, et les États parties ont mis à jour leurs Listes Indicatives. Aujourd'hui, l'Afrique subsaharienne compte davantage de spécialistes en questions du patrimoine mondial, qu'il s'agisse de collectivités locales, d'ONG, d'acteurs non étatiques ou de décideurs politiques.

PM : Quels sont, à votre avis, les principaux obstacles à la préparation de propositions d'inscription solides des pays africains en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial ?

WN : Le processus de proposition d'inscription a toujours été un long voyage qui peut se prolonger sur plusieurs années. Pour avoir une chance d'aboutir, chaque candidature doit impérativement bénéficier de l'engagement de l'État partie et faire en sorte que les avantages de l'inscription soient bien compris de tous. En Afrique, si le prestige associé au statut de patrimoine mondial gagne clairement du terrain, d'autres questions, telles que l'économie, la santé, l'éducation et la paix, demeurent toutefois prioritaires. Au final, les ressources allouées aux enjeux patrimoniaux, et notamment aux propositions d'inscription au patrimoine mondial, sont insuffisantes. Toute la question est de savoir comment intégrer le rôle du patrimoine au programme de développement de l'Afrique. Pour obtenir davantage de ressources des gouvernements, le patrimoine doit comporter un élément de développement durable.

À mon avis, ce manque de ressources limite le travail des États parties quand il s'agit d'élaborer des dossiers de propositions d'inscription efficaces. Pour être solides, ces dossiers doivent s'appuyer sur des recherches tout aussi solides, d'où la nécessité d'encourager la participation d'institutions universitaires dans ce processus. L'AWHF a mis en place divers programmes de formation au fil des ans dans ce sens. Si l'initiative de renforcement des capacités a certes obtenu des résultats assez limités, c'est surtout parce que la plupart des jeunes femmes et des jeunes hommes qui ont bénéficié de cette formation n'ont pas eu l'opportunité de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris. Lorsqu'ils sont rentrés chez eux, ils se sont vite rendu compte que les possibilités de travailler sur des propositions d'inscription étaient limitées. Autrement dit, cette formation ne s'accompagnait pas d'un suivi de terrain suffisamment rigoureux pour garantir une

élaboration adéquate des dossiers de propositions d'inscription.

Les principaux obstacles à la préparation de dossiers de propositions d'inscription sont les suivants : 1) une insuffisance de ressources qui entraîne une dépendance excessive envers une aide extérieure ; 2) un manque de soutien de haut niveau à l'égard du patrimoine, notamment de la part du gouvernement ; 3) un manque de focalisation sur les valeurs du patrimoine et sur sa contribution à l'agenda de développement ; 4) un manque de recherches sur le patrimoine africain au sein de chaque pays ; 5) un manque de confiance dans les capacités des personnes formées au niveau local.

PM : Quel rôle joue, selon vous, la déclaration de Ngorongoro, adoptée lors de la Conférence internationale d'Arusha en juin 2015, dans le cadre de la Conférence de 2012 « Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique » et d'autres initiatives visant à promouvoir le patrimoine et le développement durable ?

WN : La déclaration de Ngorongoro est le fruit d'une initiative conjointe du Centre du patrimoine mondial, des organisations consultatives et d'institutions et d'experts africains. Ce document énonce les questions liées au développement durable et au patrimoine dans le contexte africain. Il emboîte le pas à d'autres efforts, comme les recommandations de 2012 « Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique », et les recommandations du 10^e anniversaire de l'AWHF concernant le patrimoine mondial africain, axées sur des thématiques similaires. La déclaration de Ngorongoro ne doit pas être considérée comme une initiative isolée, mais plutôt comme l'aboutissement de tous les efforts qui ont été déployés dans la région au cours des 15 dernières années. Elle demande au monde entier d'examiner la situation de l'Afrique dans le cadre d'enjeux liés au développement durable et à la protection du patrimoine. Elle souligne également l'importance de la participation communautaire dans la mise en œuvre globale de la Convention du patrimoine mondial. À mon avis, la protection du patrimoine, sa contribution au développement et l'exploitation des ressources sont des questions essentielles pour l'avenir de la Convention en Afrique. Nous devons trouver le moyen d'éradiquer la pauvreté et de traiter le sous-développement économique sans sacrifier la protection du patrimoine naturel et culturel du continent.

Au final, vous pouvez élaborer autant de déclarations que vous voulez, mais ces problématiques doivent être présentes dans les *Orientations* de la Convention. Par ailleurs, l'Afrique traverse actuellement une profonde mutation, et ces changements affecteront forcément les sites du patrimoine. Si nous ne parvenons pas à exprimer le rôle essentiel que joue le patrimoine dans le quotidien de nos citoyens et de nos villageois, ces derniers opteront pour des modes de vie qui ignoreront cet aspect.

WH : L'année 2015 a marqué la Journée du patrimoine mondial africain le 5 mai, et a vu l'organisation du premier Forum régional africain des jeunes anglophones sur le patrimoine mondial. Quel est, selon vous, le rôle des jeunes dans la conservation et la protection du patrimoine africain ?

WN : Les jeunes sont l'avenir de la Convention. Ce sont eux qui hériteront de la terre, et non pas les experts qui travaillent dans le domaine du patrimoine au quotidien. Le grand atout de la jeunesse, c'est sa soif

d'apprendre, d'explorer et de faire preuve d'audace. Non seulement les jeunes sont notre avenir, mais ils débordent aussi d'un talent, d'une créativité et d'une énergie qui peuvent profiter à la protection et à la promotion de notre patrimoine matériel et immatériel.

Les jeunes peuvent proposer de nouvelles idées, notamment du point de vue de l'utilisation des nouvelles technologies, comme les TIC, pour préserver et promouvoir le patrimoine. Ils peuvent travailler à titre bénévole sur divers projets de terrain, sensibiliser l'opinion publique à la cause du patrimoine au moyen d'outils modernes, ou diffuser leurs connaissances au sein des écoles. Ils peuvent transmettre l'héritage du patrimoine sous la forme d'un investissement permanent.

Les programmes de renforcement des capacités en matière de patrimoine doivent, par conséquent, se focaliser sur la jeunesse. Cela permettra non seulement une meilleure protection, mais aussi une amélioration de la recherche sur les valeurs du patrimoine. Cela mènera aussi à davantage de créativité en matière de protection et de promotion des sites du patrimoine.

PM : Quelle est, selon vous, la plus grande réussite du Fonds pour le patrimoine mondial africain durant sa première décennie d'existence ?

WN : Nous avons obtenu des résultats modestes s'agissant de l'inscription de sites africains sur la Liste du patrimoine mondial. Malgré des ressources limitées, nous avons pu contribuer à l'inscription de 15 sites, comme le Delta de l'Okavango au Botswana, les Sites archéologiques de l'île de Méroé au Soudan, ou les Ruines de Loropéni au Burkina Faso, et bien d'autres. Nous avons également mis en place des programmes sur l'élaboration et l'harmonisation des listes indicatives régionales. Plusieurs programmes de formation ont également été organisés sur la préparation aux risques. Je tiens d'ailleurs à remercier nos partenaires, notamment les gouvernements norvégien, espagnol et néerlandais, pour leur générosité dans le cadre de la mise en œuvre de ces programmes. Nous avons aussi beaucoup bénéficié de l'aide des experts du Centre du patrimoine mondial, de l'UICN et de l'ICCROM pour renforcer les capacités à travers le continent africain.

La plus grande réussite du Fonds est sans doute l'établissement d'un réseau professionnel qui réunit des gestionnaires de sites, des universitaires et des décideurs. Cette plateforme développée sur plusieurs années joue aujourd'hui un rôle clé dans la mise en œuvre de la Convention en Afrique. Nous avons également attiré l'attention d'organisations comme l'Union africaine sur les enjeux du patrimoine africain, notamment pour organiser des activités axées sur le patrimoine mondial. Cela nous a permis de mieux sensibiliser au plus haut niveau à ces questions. Aujourd'hui, la plupart des pays africains commencent à contribuer à notre fonds de dotation. Nous avons aussi capté l'attention du secteur privé, et celui-ci s'intéresse de plus en plus à la conservation et à la promotion du patrimoine. L'engagement du secteur privé est essentiel non seulement d'un point de vue financier, mais aussi et surtout, il apporte des compétences spécialisées qui nous permettent d'améliorer la gestion des sites du patrimoine en Afrique. Enfin, nous commençons à voir une participation beaucoup plus active de la part des communautés locales. Tant que le patrimoine sera perçu comme la chasse gardée des experts, nos efforts n'auront aucune chance d'aboutir aux résultats escomptés. Le patrimoine appartient avant tout aux communautés locales : ce sont elles qui doivent le définir et le détenir. ☺

La Banque africaine de développement : protéger le patrimoine culturel grâce à des garanties intégrées

Ishanlosen Odiaua et Mbarack Diop, Banque africaine de développement

Depuis les années 90, certaines institutions financières internationales, comme la Banque africaine de développement (BAD), ont renforcé leur engagement pour la préservation du patrimoine naturel et culturel dans le cadre de leur stratégie de financement du développement. Ces engagements se présentent souvent sous la forme de politiques opérationnelles qui guident les critères de protection et de gestion du patrimoine culturel à travers l'ensemble des cycles des projets et au-delà.

En 2014, la BAD a révisé sa politique de garanties pour offrir une approche mieux intégrée et refléter les réalités émergentes, tout en évitant les effets négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, et en maximisant, dans la mesure du possible, les avantages que présente potentiellement le développement. L'ensemble de ce système a été conçu comme un « guichet unique » pour traiter de façon globale les questions environnementales et sociales, tout en fournissant des conseils aux différents emprunteurs des secteurs public et privé qui font appel à la BAD.

Le système de garanties intégrées de la BAD

L'engagement de la BAD pour protéger le patrimoine culturel est exposé dans son *Système de garanties intégrées* actuel (SGI), dont l'objectif stratégique consiste à promouvoir un développement socialement inclusif et écologiquement durable. Le SGI se compose des éléments suivants :

1. une déclaration de sa politique de garanties intégrées énonçant l'engagement de la BAD pour la durabilité environnementale et sociale et la gestion des risques liés à la non-conformité des politiques et procédures ;
2. cinq Garanties opérationnelles (GO) qui énoncent clairement les exigences opérationnelles que doivent respecter les opérations financées par la BAD ;

3. des procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES) s'appliquant spécifiquement à la BAD et à ses emprunteurs, afin de garantir que les opérations bancaires respectent les exigences des garanties opérationnelles à chaque étape du cycle de vie des projets financés par la BAD ;

4. des lignes directrices d'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux (EIIES) fournissant aux emprunteurs ou aux clients de la BAD des orientations techniques sur les instruments de garantie, les approches méthodologiques, ainsi que des thèmes spécifiques ou des types de projets pertinents pour atteindre les nouvelles GO.

Les aspects liés au patrimoine culturel et naturel des projets financés par la BAD sont traités à titre respectif dans la Garantie opérationnelle 1 (GO 1) *Évaluation environ-*

nementale et sociale, et la Garantie opérationnelle 3 (GO 3) : *Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques*. L'évaluation environnementale et sociale (EES) est largement établie dans les pays clients à travers des cadres nationaux de réglementation et de politique environnementale. Ces cadres stipulent que les développeurs ont l'obligation légale d'obtenir une licence environnementale auprès des autorités de réglementation environnementales nationales, après avoir évalué que les projets proposés s'appliquent à la hiérarchie des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts négatifs du développement sur l'environnement naturel et humain. L'EES préparée pour les projets financés par la BAD doit *systématiquement examiner l'ensemble des impacts potentiels* sur les

Étude de cas N° 1 sur la gestion des sites sacrés

Travaux de réhabilitation de la route Yaoundé-Bafoussam-Bamenda, au Cameroun:

Ce projet présente des effets négatifs importants risquant de porter atteinte au patrimoine culturel, de détruire des biens et de déplacer 27 foyers, soit un total de 119 personnes. Les impacts sur les personnes, les ressources et les biens affectés par le projet le long du tronçon Yaoundé-Bafoussam-Babadjou sont les suivants : deux lopins de terre avec titres de propriété, 21 bâtiments résidentiels, 1 039 plantes et cultures, et 19 tombes. Un Plan de gestion sociale et environnementale ainsi qu'un Plan d'action de réinstallation ont été élaborés pour répondre aux impacts culturels et aux impacts sur les sites sacrés. Ces plans comprennent les mesures suivantes :

- Le gouvernement s'engage à assurer l'atténuation des impacts négatifs environnementaux et sociaux avant, pendant et après les travaux, comme le prévoient le Plan de gestion sociale et environnementale, le Résumé du Plan d'action et le Plan d'action de réinstallation.
- L'État exproprie les résidents locaux à des fins publiques, comme l'autorisent les textes juridiques pertinents. Une déclaration d'utilité publique (DUP) sera prononcée par décret présidentiel, pour autoriser l'expropriation des personnes affectées par le projet.
- Le gouvernement prendra ensuite les mesures nécessaires pour permettre aux personnes affectées par le projet de se réinstaller ailleurs si leurs terres et leurs bâtiments sont touchés, ou de reprendre des activités agricoles, selon le cas.
- L'État n'indemniserait pas les tombes concernées, mais organiserait leur déplacement (exhumation et cérémonies de réinhumation appropriées). Le ministère chargé de superviser ce projet confierait cette tâche à une entreprise qualifiée dans ce domaine, laquelle agirait sous la direction d'une commission spéciale qui évaluerait les tombes concernées. Le ministère chargé de l'exécution financera cette activité, dans le cadre des coûts du projet.

Étude de cas sur la biodiversité

Plan de gestion environnementale concernant le projet de construction d'une usine d'engrais au Gabon – Phase de dragage et de remblayage :

Ce projet prévoyait la construction d'une usine d'ammoniac et d'urée dans la Zone franche de l'île Mandji, près de Port-Gentil, au Gabon. Le promoteur s'était engagé à réaliser des constructions répondant à des normes de haut niveau, et à minimiser tout impact négatif sur l'environnement.

- Le promoteur avait fait réaliser un Plan de gestion environnementale détaillé prévoyant une surveillance spécifique et des mesures de gestion applicables à la phase de dragage et de remblayage, qui devait se dérouler dans une zone marine présentant une biodiversité très riche et très sensible, pour éviter ou minimiser tout impact négatif sur tous les récepteurs potentiels, notamment les personnes, l'écologie terrestre et marine et la qualité de l'eau.
- Le Plan de gestion environnementale concernant le dragage et le remblayage du site prévoyait des solutions pour tous les impacts potentiels identifiés par le biais du processus de l'Évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux (EIIES), et visait à protéger les espèces marines sensibles, telles que les baleines, les dauphins et quatre espèces de tortues marines, dont les tortues olivâtres (*Lepidochelys olivacea*), une espèce classée « vulnérable », et les environnements de mangroves et de plages de sable très riches en biodiversité.
- L'un des critères essentiels de sauvegarde de la biodiversité, susceptible d'entraîner un refus de financement, était l'habitat offert par les bancs de sable aux mammifères marins, et le fait que cet impact devait être évité, dans la mesure du possible. La conservation de la forme des bancs de sable existants en aplomb des eaux littorales profondes permettrait de préserver cet habitat et d'éviter tout impact.



Plage près de Port-Gentil (Gabon).

© mmsteeve

communautés, y compris les conséquences éventuelles sur le patrimoine culturel.

À cet égard, l'emprunteur doit veiller à ce que les conceptions et les sites de ses projets évitent d'occasionner des *dommages importants* au patrimoine culturel ou naturel (que celui-ci bénéficie ou non d'une protection légale). Le SGI est étroitement aligné sur les grandes politiques internationales, notamment sur la Recommandation de 1972 de l'UNESCO concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel, sur la Recommandation de 1968 concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés, sur la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, et sur la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les cinq garanties opérationnelles (GO)

GO 1 – Évaluation environnementale et sociale ;

GO 2 – Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations ;

GO 3 – Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques ;

GO 4 – Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ;

GO 5 – Conditions de travail, santé et sécurité.

Évitement

Si l'évitement est impossible : réduire et minimiser les impacts négatifs potentiels ;

Si la réduction ou la minimisation sont insuffisantes : atténuer ou restaurer ;

Et (en dernier recours) : indemniser et compenser.

Identification du patrimoine – le rôle des consultations

Les dispositions du SGI pour la protection du patrimoine culturel et naturel ne se limitent pas au patrimoine qui bénéficie d'une protection ou d'une reconnaissance juridique. Pour garantir la préservation du patrimoine culturel face aux investissements, l'emprunteur doit, avec l'aide de spécialistes compétents, identifier le patrimoine culturel susceptible d'être affecté par le projet. Des consultations avec les parties prenantes concernées, et notamment avec les communautés locales, sont essentielles à cette fin, afin de recenser toutes les ressources patrimoniales qui

pourraient être touchées par le projet. Les connaissances et les avis exprimés durant ces consultations doivent être intégrés au processus décisionnel qui régit la conception du projet et sa mise en œuvre. S'il est établi que le projet peut se poursuivre conformément aux activités prévues, ou si des modifications sont nécessaires pour tenir compte des préoccupations sociales, ces consultations permettent également de convenir, avec des intervenants du patrimoine culturel, de la nature des mesures d'atténuation à mettre en place pour protéger et gérer durablement les ressources patrimoniales. Si les documents générés en réponse aux exigences du SGI doivent être rendus publics, conformément à la politique de la Banque en matière de divulgation et d'accès aux informations, la GO 1 permet la non-divulgation des documents relatifs au patrimoine culturel lorsqu'une telle divulgation pourrait compromettre ou mettre en péril la sécurité ou l'intégrité du patrimoine culturel.

Si le projet se situe dans une région où un patrimoine culturel matériel (par exemple, des vestiges archéologiques) est susceptible d'être découvert durant son exécution, des procédures de découverte fortuite doivent être intégrées au Plan de gestion environnementale et sociale, afin de guider l'entité chargée de l'exécution du projet dans le cadre des mesures à prendre. Les « découvertes fortuites » font référence à toute ressource relevant du patrimoine culturel jusqu'alors inconnue, mise au jour durant la construction ou l'exploitation du projet. Il convient de noter que ces procédures ne sont pas censées remplacer les enquêtes et les évaluations menées durant la phase de préparation du projet. Répondre aux préoccupations liées au patrimoine culturel en début de cycle du projet peut s'avérer une stratégie efficace en matière de maîtrise des coûts et des risques.

La Garantie opérationnelle 3 (GO 3) s'engage à conserver la diversité biologique

et à promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles. Les sites protégés par des politiques nationales ou internationales sont considérés comme des habitats essentiels. La GO 3 attribuera également ce statut à tout bien situé à l'extérieur des zones protégées juridiquement dont les fonctions écosystémiques ou dont les espèces s'appuient sur d'autres habitats essentiels ou fournissent une connectivité avec eux, y compris les zones d'habitats essentiels protégées juridiquement. Par ailleurs, la Banque ne financera aucun projet dans des habitats essentiels délibérément déclassés dans le but de permettre la réalisation dudit projet. Elle pourra toutefois financer un projet dans un habitat essentiel si l'emprunteur peut démontrer sa conformité, selon un ensemble de critères remplissant les conditions fixées par des institutions telles que l'UICN et une approche fondée sur le paysage

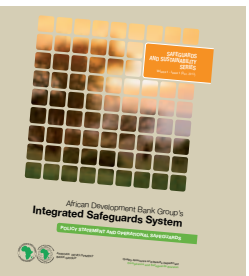
Les Lignes directrices d'Évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux (EIIES) comportent des instructions spécifiques pour préparer des réponses adaptées aux menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel et sur la biodiversité, tandis que la GO 1 traite plus spécifiquement du patrimoine culturel matériel (les ressources culturelles physiques).

Partenariats pour le patrimoine

À travers son SGI de 2013, la BAD s'engage à protéger le patrimoine naturel et culturel africain dans le contexte du développement durable. Cet engagement nécessitera le soutien et les contributions des diverses parties prenantes pour mettre en œuvre les dispositions du SGI et exploiter pleinement les opportunités de développement dans le cadre des efforts de conservation. Grâce à ses partenariats stratégiques, la BAD pourrait devenir un pilier important pour la conservation du patrimoine africain.

Pour en savoir plus

Banque africaine de développement, 2013. Système de garanties intégrées, déclaration de politique et garanties opérationnelles. Tunis : BAD. Disponible sur : http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/December_2013_-_AfDB'S_Integrated_Safeguards_System_-_Policy_Statement_and_Operational_Safeguards.pdf



Découvrez

Le Parc national de Khangchendzonga SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Découvrez la grandeur du plus haut sommet de l'Inde et 3^e plus haut sommet du monde

Respirez dans cet hypnotisant paysage de montagne

Marchez et vivez les histoires et les légendes associées au parc

contact:

knphheritage@gmail.com



Department of Forest, Environment and Wildlife Management
Government of Sikkim, India

Un patrimoine dynamique

« Il y avait le globe, la chaleur terrestre humaine, et il y avait les missiles aussi »

Publireportage



Abraj Al Kuwait

Les tours d'Abraj Al Koweït sont un élément sculptural du système d'approvisionnement en eau du Koweït. Elles ont été créées en 1968 par les architectes suédois VBB, Sune et Joe Lindstrom, Stig Egnell et les Danois Bjorn et Bjorn Design. La péninsule arabe connut à cette époque un important développement urbain financé par le pétrole, notamment au Koweït, premier État-providence de la région, faisant appel à des compétences occidentales pour refléter la nouvelle condition locale et exprimer l'identité nationale à travers ses projets architecturaux. Abraj Al Koweït se situe à Koweït City et se compose de trois tours aciculaires bâties sur un promontoire du golfe arabo-persique. La plus haute est formée de deux sphères, dont la plus grande évoque Saturne et possède une surface en béton recouverte d'un motif irrégulier en mosaïque, bleu, vert et gris qui rappelle les dômes bleus des mosquées de Boukhara et de Samarkand. Elle contient un réservoir d'eau de 4 500 mètres cubes dans son niveau inférieur. Le niveau supérieur abrite un restaurant et un jardin à l'ambiance mystique « suspendus entre ciel et terre ». La plus petite sphère de forme géodésique (« Sphère de l'Observation »), a été conçue par R. Buckminster Fuller et son partenaire Shoji Sadao pour observer les étoiles et la lune, ainsi que Koweït City, donnant lieu à « une aventure fondée sur la pensée ». La deuxième tour la plus haute abrite une sphère dotée d'un réservoir d'eau de 4 500 mètres cubes. La troisième est un phare qui éclaire l'ensemble architectural, créant une scène nocturne spectaculaire.

L'expression de la vie

Le rêve de Malene Bjorn, l'architecte de Abraj Al Koweït, poursuit sa route. Ses pensées sont passées par Brasilia, moitié bâtiments, moitié sculptures. Mais l'image s'est estompée. Elle se demanda « Que se passe-t-il aujourd'hui. Qu'est-ce que la vie ? Qu'est-ce que le futur ? » Et spontanément, elle a visualisé le globe, la chaleur humaine et aussi les missiles. Alors que ses pensées puissantes s'élevaient vers les cieux, le

globe a soudain été transpercé, comme d'autres globes, par des missiles. Elle n'avait pas cherché à ce que ses tours ressemblent à des minarets, pourtant celles-ci évoquent clairement la forme du minaret musulman, et les missiles fusionnent en une expression architecturale.

Un patrimoine dynamique

Le concept d'Abraj Al Koweït est étroitement lié aux valeurs du mouvement moderne en termes d'architecture, d'expression, d'optimisme et d'espoir. Il constitue une preuve historique de la volonté de l'homme à imaginer l'avenir, et atteste du lien qui unit l'Orient et l'Occident, ainsi que le passé et l'avenir à travers un ensemble dynamique. Ce patrimoine est une application à la fois pratique et dynamique qui suppose un « processus continu inspiré du passé pour concevoir le futur de notre monde », et permet aux sociétés de redécouvrir leur identité, de représenter leurs citoyens et de contribuer à l'humanité. Abraj Al Koweït est bien plus qu'un simple réservoir d'eau et un restaurant. C'est un symbole de la modernisation qui célèbre la vie, le changement, le leadership, l'humanité et l'innovation, et vise à créer un avenir durable. Il propose un voyage de redéfinition de soi, de coexistence et de tolérance en rappelant aux citoyens leur passé difficile, leurs défis actuels et leurs aspirations futures à travers de nouvelles valeurs. En tant que site potentiel du patrimoine mondial, Abraj Al Koweït tente de promouvoir un dialogue ouvert et d'établir un pont entre les cultures, d'encourager le progrès social pour créer un dynamisme culturel, de stimuler l'imagination, d'enrichir la tolérance, et d'offrir un espace d'espoir.



Écrit par
Zahra Ali Baba
Jaber AlQallaf
National Council for Culture, Arts & Letters
Mubarak Al Kabeer Street, Kuwait City, Kuwait
www.nccal.gov.kw

Nouvelles

Les destructions du patrimoine culturel ont atteint des niveaux sans précédent. À la lumière de ces faits, et de la contribution unique qu'apporte la culture en matière de paix et de développement durable, la ratification, la mise en œuvre et la visibilité des six conventions culturelles de l'UNESCO sont plus importantes que jamais.

Ce fut l'objet principal de la Deuxième Réunion des Présidents des Comités des Conventions culturelles de l'UNESCO le 26 septembre 2016.

Voir page **62**

Préservation Page **60**

Sites en péril Page **66**

Promotion Page **68**

Temple de la déesse arabe al-Lat, Hatra (Iraq).

© Éditions Gelbart

La réunion sur le patrimoine du Soudan du Sud dépasse les conflits

Le 30 septembre 2016, de hauts représentants des organisations consultatives du patrimoine mondial (l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN) ainsi que le Directeur du Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) ont participé, à l'initiative de l'UNESCO, à une réunion virtuelle organisée via Skype avec l'équipe nationale de Juba afin d'examiner les projets de formulaires de listes indicatives des biens naturels et culturels du Soudan du Sud. Cette réunion virtuelle a fait suite à un atelier national organisé en juin 2016, et au conflit éclaté le 7 juillet 2016 qui avait empêché l'organisation de l'atelier de validation à Juba prévu pour mi-septembre.

Malgré les défis que doit relever l'équipe nationale, les représentants du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et du ministère du Tourisme et de la Conservation de la Faune et de la Flore étaient parvenus à travailler en amont afin de dresser un état des lieux complet de la situation, avec le soutien de deux experts internationaux en patrimoine naturel et culturel engagés par l'UNESCO. Dès la mi-septembre, ils avaient rempli les projets de formulaires de six sites : trois biens culturels, deux biens naturels et un bien mixte.

Cette réunion par Skype a notamment permis d'engager un dialogue préalable entre l'État partie du Soudan du Sud et les organisations consultatives du patrimoine mondial dans le cadre du « processus en amont » lancé en 2008 pour appuyer la Stratégie globale de 1994 pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible, afin de renforcer le processus actuel de proposition d'inscription des sites du patrimoine mondial.

Le Soudan du Sud possède un patrimoine naturel et culturel d'une très grande diversité, qui comprend notamment la deuxième plus grande voie de migration faunique au monde, des zones humides riches en biodiversité, des montagnes sacrées et des sites de la Route de l'esclave. Cette réunion virtuelle offrait à l'équipe nationale l'occasion unique de bénéficier de commentaires sur les forces et les faiblesses de leurs projets de formulaires de la part des plus grands experts internationaux dans le domaine du patrimoine mondial, ainsi que de conseils éclairés sur les améliorations à fournir.

À la suite de cette rencontre virtuelle, les équipes nationales modifieront les projets de formulaires avant de les soumettre au gouvernement de la République du Soudan du Sud afin d'obtenir une approbation finale, laquelle sera suivie d'une présentation officielle du dossier au Centre du patrimoine mondial, pour inclusion sur la liste indicative du patrimoine mondial du Soudan du Sud.



Équipe nationale du Sud-Soudan à Juba.

© Anna Rowett

Le patrimoine mondial au Congrès mondial de la nature

Pour la toute première fois, un Voyage Nature-Culture a été organisé parallèlement au Voyage du patrimoine mondial. L'UICN et l'ICOMOS, œuvrant en étroite collaboration avec US/ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial et d'autres partenaires, ont organisé le Voyage du patrimoine mondial et le Voyage Nature-Culture lors du Congrès mondial de la nature, qui a eu lieu du 1^{er} au 10 septembre 2016, à Honolulu, Hawaï.

Le Voyage Nature-Culture repose sur l'évidence croissante selon laquelle le patrimoine naturel est étroitement lié au patrimoine culturel dans la plupart des paysages terrestres et marins, tandis que la conservation efficace et durable de ces lieux dépend d'une meilleure intégration des approches et des philosophies de gestion.

Plus de 1 000 événements couvrant 22 thèmes différents ont été organisés durant la conférence. Plus de 50 événements ont été présentés au Voyage Nature-Culture et au Voyage du patrimoine mondial,

afin d'offrir aux participants venus de divers horizons l'opportunité d'échanger sur les connaissances et les pratiques qui pourraient renforcer l'interconnectivité de la nature et de la culture dans la conservation et la gestion des espaces importants pour les peuples à travers le monde.

Inspirés par les débats et les délibérations du Voyage, les participants ont adopté une déclaration conjointe d'engagements, *Mālama Honua* (Prenez soin de notre Terre). L'expression hawaïenne *Mālama Honua* signifie littéralement « *prendre soin et protéger tout ce qui fait partie de notre monde : la terre, les océans, les êtres vivants, nos cultures et nos communautés* ».

Cette déclaration invite tous les acteurs des secteurs de la nature et de la culture à travailler ensemble pour répondre à plusieurs défis mondiaux urgents, en adoptant des solutions intégrées nature-culture pour atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies, de l'Accord de Paris sur le changement climatique, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, et le Nouvel agenda urbain du Habitat III.

La déclaration reconnaît également les contributions de l'UNESCO dans l'établissement de normes mondiales reliant la nature et la culture pour des politiques

et des pratiques de conservation efficaces et holistiques, notamment par le biais de la Convention du patrimoine mondial, qui reconnaît explicitement le patrimoine à la fois comme naturel et culturel.

Un atelier réunissant une soixantaine de personnes a été tenu dans le cadre du voyage touristique lors du Congrès mondial de la nature, par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial. Les discussions ont porté sur les liens qui unissent les diverses conventions mondiales et les objectifs de développement durable, ainsi que sur la nécessité d'assurer une surveillance complète des visites touristiques dans les aires protégées (AP), et sur le potentiel économique du tourisme au niveau régional.

Les participants ont été invités à faire connaître leurs commentaires sur l'atelier, au moyen d'un outil de vote en ligne. Quarante-deux pour cent des personnes interrogées ont confirmé la nécessité de mettre en place une norme mondiale, indiquant qu'une priorité concernait la fourniture de conseils sur la meilleure façon d'évaluer les impacts socio-économiques des visites des AP (72 %), et de conseils sur la façon d'évaluer les dépenses des visiteurs (38 %).

La discussion suivante a révélé l'immense intérêt des participants pour les approches méthodologiques concrètes permettant d'évaluer les effets économiques du tourisme dans les aires protégées. Elle a clairement indiqué que toute évaluation systématique des effets du tourisme devait non seulement faire état des avantages économiques générés, mais aussi des effets négatifs potentiels sur l'environnement ou les collectivités locales.

Les participants ont estimé que la recherche d'une approche normalisée et de lignes directrices à l'échelle mondiale pour l'évaluation de l'impact économique du tourisme sur les aires protégées était la marche à suivre. Tous ont également fait part de leur volonté de participer à ce travail. Cet atelier s'inscrit dans le cadre d'un projet plus général mené par l'UNESCO avec l'Université de Wurzburg (Allemagne), et financé par les Fonds-en-dépôt néerlandais de l'UNESCO.

La déclaration du Congrès mondial de la nature est disponible sur: <http://whc.unesco.org/en/news/1563>



Une déclaration commune d'engagements a été adoptée lors du Voyage Nature-Culture au Congrès mondial de la nature.

© Gov David Y. Ige

Les Conventions culturelles de l'UNESCO, plus importantes que jamais

La destruction du patrimoine culturel atteint aujourd'hui des niveaux sans précédent. Sur la base de ce constat et de la contribution unique qu'apporte la culture en termes de paix et de développement durable, la ratification, la mise en œuvre et la visibilité des six conventions culturelles de l'UNESCO sont plus importantes que jamais.

Cette question a été l'objet principal de la Deuxième Réunion des Présidents des Comités des Conventions culturelles de l'UNESCO, qui a eu lieu le 26 septembre 2016 au Siège de l'UNESCO. Deux grands thèmes ont été abordés : la sauvegarde du patrimoine culturel et de la diversité culturelle en période de conflit, et le rôle des Conventions dans l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Mme Artemis Papathanasiou, Présidente du Comité du Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, a souligné la situation alarmante de certains pays comme l'Iraq et la Syrie, et a déclaré : « Nous avons été témoins

d'un nettoyage culturel [...] la protection du patrimoine culturel lors de conflits armés est plus urgente que jamais ». Elle a également mis en exergue la complémentarité des objectifs de plusieurs conventions pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels découlant de situations de conflit.

« Il est important de faire toute la lumière sur cette situation, de sensibiliser l'opinion publique, d'éveiller une prise de conscience et d'inciter à l'action dans le monde entier », a déclaré Mme Maria Vlazaki, présidente du Comité subsidiaire de la Réunion des États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Elle a rappelé les engagements attendus en vertu des résolutions 2199 et 2253 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que la nécessité de coopérer et de partager les informations avec INTERPOL, les agents des douanes et les marchés de l'art.

Lors des débats sur l'interaction entre les Conventions de l'UNESCO, Mme Lale Ülker, Présidente du Comité du patrimoine mondial, Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, a souligné que « nous possédons un ensemble solide de mesures juridiques et d'instruments politiques pour faire face aux défis actuels. Les menaces actuelles nuisent non seulement au patrimoine, mais également à la diversité culturelle,

au pluralisme et au dialogue interculturel qui soutiennent la stabilité de la paix et le développement durable. » Constatant que les principes du développement durable sont intégrés dans les processus nationaux liés au patrimoine mondial, elle a également indiqué que le Comité était en train de préparer une stratégie de restauration post-conflit.

L'ambassadeur Alejandro Palma Cerna, Président de la Réunion des États parties à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique a, quant à lui, expliqué dans son message que « les conflits, les troubles politiques, les situations géopolitiques et économiques défavorables, et le développement urbain rapide et non-durable le long des côtes infligeaient des dégâts au patrimoine culturel subaquatique ». Faisant écho à l'appel pour renforcer les échanges et les synergies entre Conventions, il a demandé une plus grande coopération, et un meilleur suivi afin d'empêcher le pillage et le trafic illicite.

M. Yonas Desta Tsegaye, Président du Comité de la Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, a indiqué que « la sauvegarde du patrimoine vivant en situation d'urgence était une préoccupation croissante ». Il a évoqué les Directives opérationnelles qui définissent la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ainsi que le développement durable, et a mis en avant le cadre normatif et le cadre opérationnel au sein desquels les six conventions pourraient coopérer.

La réunion a montré de façon très claire comment chacune des conventions culturelles de l'UNESCO soutient directement les États membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'ambassadeur Laurent Stefanini, vice-président du Comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, a notamment souligné l'efficacité du cadre pour le développement durable. La promotion des industries culturelles et créatives traite de la qualité de l'éducation, de l'égalité des genres, des villes durables, et de la création d'emplois. La mise en œuvre de la Convention par les États parties amène de façon tangible la culture dans les politiques et les pratiques de développement. « Nous devons renforcer et démontrer les valeurs de la culture, ainsi que son potentiel pour chacun d'entre nous », a-t-il ajouté.



Hatra (Iraq).

© Editions Gelbart

Célébration de 40 années de conservation du patrimoine

Le 12 septembre 2016, les représentants de plusieurs organisations internationales ainsi que d'anciens élèves du Centre international pour la conservation Raymond Lemaire (RLICC) se sont réunis à l'Université de Louvain (Belgique) afin de célébrer le 40^e anniversaire de l'établissement. Ce centre a été créé par feu le professeur Raymond Lemaire afin de promouvoir l'intérêt pour la préservation du patrimoine bâti culturel dans le monde entier, au moyen d'une formation interdisciplinaire, et de stimuler la réflexion sur l'intégration du patrimoine dans la société actuelle, pour les générations de demain. À ce jour, près de 800 étudiants venant de 70 pays ont étudié, dans ce centre, la préservation du patrimoine.

Le Centre du patrimoine mondial (CPM) entretient une coopération fructueuse et active avec le Centre Raymond Lemaire. Plusieurs membres du personnel du CPM ont été formés au RLICC, et Mme Minja Yang, ancienne Directrice adjointe du CPM,



Université de Louvain (Belgique).

© Architecture and Landscape Architecture Library, Penn State

est actuellement présidente du RLICC. En associant différents types d'expertise, ces deux institutions visent un objectif commun : celui de favoriser la protection durable du patrimoine.

Les représentants des organisations internationales ont prononcé des discours durant cette célébration, et quatre groupes composés d'anciens élèves du RLICC, de nationalités et d'origines diverses, ont débattu de la dynamique des organisations internationales, nationales et locales ainsi que de sujets tels que la formation, la recherche et les activités professionnelles.

Le Centre international pour la conservation Raymond Lemaire adopte une approche interdisciplinaire et internationale pour promouvoir l'idée que le patrimoine ne doit pas être dissocié des communautés pour assurer sa conservation. Cette conception de l'utilisation du patrimoine par les communautés est partagée par le Centre du patrimoine mondial.

Les principes fondamentaux de la conservation préventive reposent sur la notion suivante : lorsque le patrimoine fait partie du quotidien d'une communauté, sa conservation bénéficie de l'utilisation et de l'entretien quotidiens des habitants. Par conséquent, il est impératif que la conservation du patrimoine implique les communautés d'une manière significative pour obtenir des résultats positifs.

C'est dans cet esprit que la Chaire UNESCO sur la conservation préventive, la surveillance et l'entretien des monuments et des sites (PRECOM3OS) effectue sa mission de promotion des activités de recherche et d'enseignement sur les politiques et les pratiques de conservation préventive, dans le cadre des activités du Centre Raymond Lemaire.

L'approche du RLICC, qui préconise une gestion du patrimoine durable en associant divers points de vue, disciplines et nationalités, rappelle le rôle de plate-forme mondiale joué par l'UNESCO pour atteindre des objectifs communs en favorisant la coopération et la collaboration parmi une multiplicité de points de vue et d'origines.

Ces deux institutions s'engagent à continuer de promouvoir la participation communautaire, le développement de la recherche et la création d'outils efficaces pour faire progresser nos objectifs communs.

CAWHFI : Un réseau d'aires protégées exceptionnelles

Un atelier a été organisé à Yaoundé (Cameroun) du 8 au 9 juin 2016 afin de lancer la deuxième phase de l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI). Cet événement financé par l'Union européenne a permis à tous les partenaires de se réunir afin de discuter des objectifs du projet.

La CAWHFI est un programme régional qui a été créé par le Centre du patrimoine mondial en 2004 pour améliorer la gestion des sites forestiers du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo et du Gabon, et pour favoriser l'intégration de ces biens au sein de leurs paysages écologiques.

Ce projet vise également à renforcer le réseau des sites transfrontaliers et à améliorer la gestion des aires protégées exceptionnelles et des sites du patrimoine mondial d'Afrique centrale.

Les participants ont examiné diverses façons de sensibiliser la communauté nationale et internationale à la valeur universelle exceptionnelle du bassin du Congo. Ils ont également étudié les moyens de renforcer la gestion des sites de la région déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Les participants ont examiné l'objectif de mise en œuvre des plans de gestion d'ici à 2019, et ils se sont aussi penchés sur l'état de conservation des trois sites du patrimoine mondial concernés par ce projet : la Réserve de faune du Dja (Cameroun), l'Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (Gabon) et le Trinational de la Sangha (Cameroun, Congo et République centrafricaine).



Trinational de la Sangha (Congo).

© Nicolas Rost

Création de l'Association du patrimoine mondial nordique

Le réseau des sites du patrimoine mondial nordique s'est enrichi d'un important ajout le 23 septembre 2016, avec la création de l'Association du patrimoine mondial nordique. L'acte fondateur a été signé au Parc national de Þingvellir (Islande), en présence de représentants des cinq pays nordiques (Danemark y compris le Groenland, Finlande, Islande, Norvège et Suède).

M. John A. Bryde, premier président élu de l'Association, a déclaré que l'objectif

de ce nouveau groupe était de favoriser la coopération dans le domaine de la conservation et de la préservation. « *L'une des idées centrales de la Convention du patrimoine mondial et de la Liste du patrimoine mondial est que, pour protéger efficacement notre patrimoine commun, il est nécessaire que les responsabilités soient partagées par toutes les nations. La coopération est l'un des principaux facteurs de réussite* », a-t-il déclaré. « *Aujourd'hui, la Liste du patrimoine mondial compte 1 052 sites à travers 165 pays. Quarante de ces biens se situent dans les pays nordiques, où nous avons déjà une longue tradition de collaboration.* »

Les sites du patrimoine mondial nordique coopèrent depuis 1995 pour partager leurs expériences dans la mise en œuvre

de la Convention du patrimoine mondial. Le but de cette nouvelle association est de renforcer cette mise en œuvre en encourageant l'échange au niveau des compétences, des techniques et du renforcement des capacités.

Ce groupe permettra aussi d'intensifier la coopération avec les communautés locales des cinq pays nordiques et de soutenir ces dernières. « *Il est très important que les communautés locales puissent participer activement aux travaux du programme du patrimoine mondial de l'UNESCO* », a déclaré M. Bryde. « *Grâce à cette structure commune, nous pouvons coordonner les efforts de coopération et accumuler des connaissances sur les défis spécifiques auxquels les sites seront confrontés à l'avenir.* »



Association du patrimoine mondial nordique avec Surtsey (Islande) à l'arrière-plan.

© Einar þ. E. Sémundsen

Nature et culture en Asie et au Pacifique

Un atelier de renforcement des capacités sur les liens unissant la nature à la culture dans la région Asie-Pacifique (CBWNCL) s'est tenu à Tsukuba, au Japon, du 18 au 30 septembre 2016, afin de contribuer au Programme de renforcement des capacités du patrimoine mondial. Cet événement visait également à développer les compétences de professionnels en milieu de carrière spécialisés dans le patrimoine de la région Asie-Pacifique, afin de leur permettre de mieux appréhender l'interdépendance qui existe entre la nature et la culture au sein des sites du patrimoine.

L'atelier était axé sur le thème des paysages agricoles, un concept défini dans le contexte de la Liste du patrimoine mondial comme des « témoignages de l'interaction de l'humanité avec la terre » et des « exemples uniques de la coexistence de l'homme et de la nature ». La valeur universelle exceptionnelle (VUE) des paysages agricoles passés et présents n'a été reconnue qu'en 1992, lorsque les catégories de « Paysages culturels organiquement évolués » ont été introduites dans les Directives opérationnelles de la Convention du patrimoine mondial.

L'atelier explorait le développement de nouvelles approches visant à intégrer la

conservation du patrimoine culturel et naturel en se focalisant sur les aspects théoriques et pratiques dans la région Asie-Pacifique. Il comprenait l'intervention de cinq experts internationaux venant du Centre du patrimoine mondial, de l'ICCROM, l'ICOMOS, et de l'UICN, d'un expert universitaire en paysages agricoles et de plusieurs représentants d'organismes japonais chargés de la conservation du patrimoine, et réunissait 14 professionnels en début et milieu de carrière intervenant en Asie et dans le Pacifique, dans le cadre de la gestion de biens culturels ou naturels, ainsi que cinq étudiants du programme de certification sur la conservation de la nature de l'Université de Tsukuba.

L'atelier a également examiné les liens nature-culture au sein des paysages agricoles et leur implication dans les approches de conservation, plus précisément dans le contexte de l'Asie et du Pacifique où la mise en place de systèmes de gestion régionaux adéquats est nécessaire pour intégrer la nature, la culture et les connaissances autochtones et locales. Au cours de la discussion, les participants ont souligné la nécessité de développer de meilleures synergies entre les secteurs de la nature et de la culture, tant au niveau du patrimoine mondial qu'au niveau national, notamment du point de vue des systèmes juridiques.

Les participants ont discuté de divers défis, comme le dépeuplement des zones rurales et l'urgence de mobiliser les jeunes

générations pour assurer la continuité des paysages agricoles traditionnels. Ils ont aussi évoqué l'importance que revêtent la transmission intergénérationnelle des pratiques agricoles locales et autochtones, le développement de stratégies de résilience efficaces, l'adaptation au changement climatique, la gestion des risques de catastrophes et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et des savoirs traditionnels associés à la conservation des paysages agricoles.

Par ailleurs, les participants ont pu acquérir des connaissances pratiques grâce à des visites de sites patrimoniaux japonais, un élément clé de ce programme. Ils ont examiné les enjeux et les solutions adoptées au village d'Ogimachi, le plus grand des Villages historiques de Shirakawa-go et Gokayama, un site inscrit au patrimoine mondial. Ils ont également échangé leurs expériences avec les gestionnaires locaux et les résidents des Systèmes agricoles traditionnels d'importance mondiale (SATIM) et des projets de l'Initiative Satoyama sur la péninsule de Noto. Enfin, les participants ont pu tisser des liens utiles avec les professionnels du secteur du patrimoine de la région.

Cet atelier était organisé par les Études du patrimoine mondial et le Programme de certification sur la conservation de la nature de l'Université de Tsukuba, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN.



Village d'Ogimachi, (Japon).

© Tristan Ferne

Protection des forêts humides de Madagascar

Le plan d'urgence pour les forêts humides de l'Atsinanana s'est achevé en septembre 2016. Ce projet conduit sur deux ans a permis de faire progresser l'objectif visant à retirer le site de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le but de cette initiative mise en place par le gouvernement malgache, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et avec le concours du gouvernement norvégien, était de protéger les forêts humides menacées par l'abattage illégitime de bois précieux (palissandre et ébène), la déforestation et le braconnage des lémuriens.

Ce projet a permis de réduire la pression exercée par le déboisement et le trafic de bois précieux, en améliorant les outils de surveillance et en donnant aux patrouilles et aux brigades les moyens d'effectuer des inspections systématiques du site.



Le parc national Ranomafana fait partie des Forêts humides de l'Atsinanana (Madagascar).

© Chris

Non seulement le projet a permis de mettre en place un système de surveillance écologique des éléments qui composent la valeur universelle exceptionnelle du site, mais il contribue désormais à leur conservation à long terme.

La mobilisation communautaire encouragée tout au long du projet a également permis aux populations locales de s'investir pleinement pour la conservation du site. Les communautés locales, qui avaient jusqu'alors participé à l'exploitation de bois précieux en aidant les trafiquants, ont permis d'accomplir des progrès considérables dans la réduction des activités illicites à travers les parcs, en s'impliquant dans toutes les activités de conservation des parcs (patrouilles de surveillance et suivi écologique).

Le rapport final du projet a toutefois fait remarquer qu'il existe encore plusieurs défis à relever, s'agissant notamment de l'inefficacité des lois à respecter et des sanctions appliquées aux trafiquants, de la poursuite de l'abattage illégitime de bois précieux dans les parcs, et du manque de ressources humaines, matérielles et financières.



Forêts humides de l'Atsinanana.

© Charles Davies

Restauration et réinstallation à Tombouctou

Le 19 septembre dernier, la porte sacrée de la mosquée de Sidi Yahia a été officiellement réinstallée, lors d'une cérémonie organisée par les habitants du site de Tombouctou. Ce bien inscrit au patrimoine mondial est un témoignage important de traditions culturelles remontant au ^{xv}^e siècle de notre ère.

Cette porte avait été arrachée et endommagée le 2 juillet 2012 par les groupes extrémistes armés qui occupaient la ville. La restauration et la réinstallation de cet ancien symbole protecteur de la ville ont été réalisées par des artisans menuisiers locaux, avec le soutien de l'UNESCO.

La Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, a salué cet événement, en soulignant l'importance que revêt la protection du patrimoine pour la résilience des communautés. « La réinstallation de la porte sacrée [...] marque une nouvelle étape décisive dans les travaux de reconstruction et de paix engagés au Mali. Parallèlement à la reconstruction des mausolées et au procès des responsables de leur destruction devant la Cour pénale internationale (CPI), cette initiative lance un message fort à tous les extrémismes », a-t-elle déclaré. Le 27 septembre, la CPI a reconnu Ahmed Al-Faqi Al-Mahdi coupable de crimes de guerre, et l'a condamné à neuf ans de prison pour sa responsabilité dans la destruction délibérée de neuf mausolées et de la porte sacrée en 2012.

La porte sacrée, aussi connue sous le nom de 'porte secrète de Sidi Yahia', est la

seule porte de la mosquée faisant face au soleil couchant. Cette structure unique, tant par sa dimension que par sa signification, donne sur la cour du cimetière qui abrite les sépultures de plusieurs personnalités de l'histoire de la ville.

En janvier 2013, l'UNESCO et le gouvernement du Mali ont lancé un ambitieux programme de réhabilitation du patrimoine malien, qui comprend la reconstruction des mausolées et d'autres monuments endommagés sous la période d'occupation, ainsi que la sauvegarde des anciens manuscrits du site. Ce programme bénéficie de l'appui logistique et sécuritaire de la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali), et du soutien financier de la Suisse et de l'Union européenne.



Restauration de la porte sacrée de Sidi Yahia à Tombouctou (Mali).

© UNESCO/Clarisse Njikam

Réouverture des musées du Népal après le séisme

Le 25 avril 2015, le Népal a été frappé par un tremblement de terre dévastateur suivi de plusieurs répliques. Cette catastrophe naturelle a fortement endommagé le patrimoine culturel et naturel du Népal, dont 691 bâtiments historiques dans 16 provinces, parmi lesquels 131 bâtiments se sont totalement effondrés. Une rapide évaluation visuelle a révélé que les monuments, institutions et sites du site du patrimoine mondial de la vallée de Katmandou étaient également sérieusement touchés.

Les efforts de reconstruction déployés grâce à des partenariats en cours et à un travail acharné ont déjà commencé à porter leurs fruits. Durant les mois qui ont suivi la catastrophe, l'UNESCO et le Département d'archéologie du Népal (DoA) ont uni leurs efforts pour sauvegarder, répertorier et assurer le stockage et la sécurité des artefacts et d'autres éléments architecturaux de plusieurs musées et sites touchés, tels que Hanumandhoka, Swayambhu et le Musée national de Chhauni. Ces efforts comprenaient la formation du personnel des musées en matière de reconstruction

après un tremblement de terre, de stockage sécurisé et d'accès aux collections muséales.

En février 2016, des ateliers organisés par l'UNESCO, le DoA, l'ICCROM, l'Institut pour l'atténuation des catastrophes du patrimoine culturel urbain de l'Université Ritsumeikan, et l'ICOMOS Népal, ont formé, grâce au généreux concours du ministère norvégien du Climat et de l'Environnement, 30 employés de musées de Katmandou et d'autres musées tels que Pokhara, Kapilvastu, Nuwakot et Dhangadi. Cette formation, qui se concentrait essentiellement sur la conservation et le stockage des collections, le nettoyage, la stabilisation, l'étiquetage et l'emballage des différentes pièces des musées, a permis aux participants d'acquérir des compétences techniques, scientifiques et pratiques pour sauvegarder les collections muséales.

Une unité de stockage financée par l'UNESCO, a également été mise en place dans le cadre de ces ateliers pour protéger près de 300 objets déplacés. Par ailleurs, 2 955 objets supplémentaires sont en cours d'évaluation, d'emballage et d'étiquetage afin d'être stockés de manière sécurisée.

En juillet 2016, l'UNESCO s'est associée au Musée national du Népal et au DoA pour commencer à numériser la collection du Musée dans le cadre d'un inventaire systématique. L'équipe pluridisciplinaire de l'UNESCO, qui réunit des historiens d'art,

des archéologues et des experts en bases de données, œuvre en étroite collaboration avec le personnel et les techniciens des musées afin d'évaluer les conditions, d'identifier les besoins en matière de logiciels et de déployer un programme de formation adapté.

Aujourd'hui, le Musée national, le Musée Patan, le Musée Panauti et la National Art Gallery ont réouvert leurs portes, et les visiteurs peuvent à nouveau admirer leurs riches collections. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, et d'autres musées sont toujours fermés au public. Les communautés locales et les bénévoles ont joué un rôle important dans ces progrès. Des bénévoles locaux ont notamment surveillé certains sites pour éviter leur pillage.

Non seulement le patrimoine culturel constitue une source d'identité et de fierté nationales, mais sa protection est essentielle pour garantir le développement durable, notamment du point de vue de l'économie touristique népalaise. Le prochain programme de reconstruction nécessite un important soutien, et l'UNESCO met tout en œuvre pour permettre aux visiteurs de voir et de comprendre le processus de restauration, et d'y contribuer. Par ailleurs, ces efforts de reconstruction et de conservation doivent s'inscrire dans une stratégie de développement durable au sens large.

Comme l'explique Christian Manhart, Directeur du Bureau de l'UNESCO à



Scène de dévastation après le tremblement de terre au Népal, en avril 2015.

© Laxmi Prasad Ngakhushi / UNDP Nepal



Musée de Patan (Népal).

© sigalarana

Katmandou, « La réhabilitation des musées et des bâtiments historiques du Népal, après le séisme de 2015, a un impact profondément positif sur le développement économique et social du pays. La réouverture des musées et la restauration des temples suscitent un extraordinaire sentiment identitaire, ainsi que de la détermination et de l'espoir pour la population. »

L'Évaluation des besoins post-catastrophe pour le Népal comprend la restauration et les besoins en réparation à court terme, ainsi que la reconstruction et les plans de réhabilitation à long terme. Il préconise la restauration intégrale des sites du patrimoine endommagés sur une période de six ans, comme cela est énoncé dans le Cadre de restauration post-catastrophe.

Face à l'ampleur des travaux à réaliser, l'UNESCO recherche activement des sources de soutien pour faire avancer des initiatives qui permettront aux musées et aux monuments du Népal de retrouver leur splendeur d'origine, pour le bien de tous.

Découvrez Philippi

Patrimoine mondial de l'UNESCO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Site archéologique de Philippi
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2016

Municipalité de Kavala

www.visitkavala.gr

touristinfo@kavalagreece.gr

Office de tourisme: +302510 231011



KAVALA
THE BLUE CITY

Site archéologique de Philippi, Kavala, Grèce

L'inscription de « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier » au patrimoine mondial encourage la coopération transnationale

Le 19 septembre 2016, les représentants de sept États parties (l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse) ont reçu à la Cité de l'architecture et du patrimoine (Paris) les certificats d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du bien en série intitulé « L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne ».

Le Chef de la Section du patrimoine mobilier et des musées de l'UNESCO, Monsieur Ieng Srong, a délivré ces certificats au nom de Monsieur Francesco Bandarin, Sous-Directeur général pour la Culture, et de Madame Mechtild Rössler, Directrice de la Division du patrimoine et du Centre du patrimoine mondial. Dans son discours, Monsieur Srong a souligné l'importance de la solidarité et de la coopération transnationale pour la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine mondial par le biais de partenariats transnationaux. Il a également souligné la nécessité de poursuivre la réflexion sur le rôle du patrimoine en tant que partie intégrante de la vie contemporaine des populations, et en tant que ressource pour une nouvelle culture du développement moderne et durable.

Cet événement était organisé par le ministère français de la Culture et de la Communication, la Cité de l'architecture et du patrimoine, la Fondation Le Corbusier et l'Association des sites Le Corbusier.

Cérémonie d'inscription de deux sites indiens au patrimoine mondial

La Directrice du Centre du patrimoine mondial, le docteur Mechtild Rössler, a assisté à une cérémonie à l'occasion des nouvelles inscriptions de sites indiens sur la Liste du patrimoine mondial. Cet événement était organisé par l'Institut de la vie sauvage d'Inde, avec le concours des autorités indiennes et des représentants du Site archéologique de Nalanda Mahavihara (Université de Nalanda) à Nalanda, Bihar et le bien mixte de Khangchendzong, un parc national situé au cœur de la chaîne himalayenne, dans le nord du pays, dans l'État du Sikkim, tous présents pour recevoir les certificats.

La cérémonie a permis d'examiner les liens qui unissent la nature et la culture dans le cadre de la Convention de 1972, un aspect particulièrement pertinent à la lumière du « Voyage nature-culture » et des 32 ateliers sur le patrimoine mondial du Congrès mondial de la nature, qui a eu lieu à Hawaï, en septembre 2016.



Complexe du Capitole de Chandigarh par Le Corbusier (Inde).



Site archéologique de Nalanda Mahavihara (Université de Nalanda) à Nalanda, Bihar, (Inde).

© Duncid

© Heidi Reyes

Le réseau de soutien aux sites naturels africains du patrimoine mondial

Le réseau de soutien aux sites naturels africains du patrimoine mondial est une coalition d'ONG mondiales et régionales spécialisées dans la conservation, qui œuvre avec des organismes gouvernementaux, l'UNESCO et l'UICN afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial sur le terrain et au niveau stratégique. Ce réseau compte actuellement sept membres : l'African Wildlife Foundation, BirdLife International, Fauna & Flora International, la Frankfurt Zoological Society, la Wildlife Conservation Society, WWF International et la Zoological Society of London.

Le soutien fourni comprend des conseils spécialisés en conservation, à travers notamment des recherches scientifiques et une surveillance visant à renforcer les mesures de conservation et à identifier des défis imminents. Grâce à l'outil d'analyse et de surveillance spatiale SMART, les membres du réseau aident les aires protégées à élaborer des plans de gestion efficaces et à mettre en place, le cas échéant, une cogestion des sites dans le cadre de partenariats public-privé.

Ils participent également aux actions de mobilisation de fonds pour financer la gestion des sites naturels du patrimoine mondial, et à la création de sources de revenus durables, par le développement de l'écotourisme ou la création de fonds communs pour la conservation. Dans les situations d'urgence où le déploiement d'une assistance classique serait trop lent, ils peuvent offrir une aide financière rapide grâce au Dispositif de réponse rapide.

Au niveau des politiques globales, les membres du réseau contribuent à la promotion d'initiatives locales visant à déjouer certains risques environnementaux, comme l'exploration pétrolière, gazière ou minérale. Ils encouragent également les décideurs à soutenir de manière générale les sites inscrits au patrimoine mondial, et fournissent au système de suivi des Perspectives des sites naturels du patrimoine mondial de l'UICN (<http://www.worldheritageoutlook.iucn.org>) des données provenant des sites où ils interviennent.

À l'heure actuelle, ce réseau propose une assistance à 25 des 42 biens naturels et mixtes du patrimoine mondial en Afrique, dont certains sites emblématiques comme les parcs nationaux des Virunga et de Serengeti. Il espère nouer prochainement de nouveaux partenariats, notamment dans cette région, afin d'élargir son champ d'action. Pour obtenir de plus amples informations ou pour rejoindre ce réseau, merci d'envoyer un mail à ANWHSSN@gmail.com.

Nomination du Directeur adjoint de la Division du patrimoine

Le 10 octobre 2016, Lazare Eloundou Assomo (Cameroun) a été nommé Directeur adjoint de la Division du patrimoine du secteur de la Culture de l'UNESCO.

Architecte de formation, Monsieur Eloundou Assomo a commencé sa carrière professionnelle en 1996 en tant qu'associé de recherche au Centre international de la construction en terre de l'École nationale d'architecture de Grenoble. Il a intégré l'UNESCO en 2003, en tant que spécialiste de programme à l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial, au Secteur de la Culture. À ce titre, il a grandement contribué à la création du Fonds pour le patrimoine mondial africain et au développement du Programme du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (WHEAP), deux nouveaux mécanismes clés pour faciliter la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique.

En 2008, M. Eloundou Assomo a été promu au poste de Chef de l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial. Lors de la crise malienne de 2012, il a été chargé de coordonner les actions de l'UNESCO afin de protéger le patrimoine culturel et les anciens manuscrits du pays. En septembre 2013, il a été nommé Responsable du Bureau de l'UNESCO à Bamako (Mali) et, en avril 2014, il est devenu Chef de ce Bureau ainsi que Représentant de l'UNESCO au Mali. Dans le cadre de ses fonctions au Mali, il a participé à la reconstruction des mausolées de Tombouctou.

Monsieur Eloundou Assomo a publié de nombreux articles sur la conservation du patrimoine mondial en Afrique et sur l'architecture en terre. Il est également l'auteur de l'ouvrage *Patrimoine mondial africain – Une diversité remarquable*, publié en 2012 par l'UNESCO.



ZSL forme un ranger de l'ICCN aux méthodes de surveillance photographique des okapis dans le nord du Parc national des Virunga (République démocratique du Congo).

Première conférence internationale à l'UNESCO sur les liens entre les musées et les sites du patrimoine mondial

Les conflits, le changement climatique ou encore la pénurie de moyens sont quelques-uns des défis auxquels sont aujourd'hui confrontés à la fois les sites du patrimoine mondial et les musées qui leur sont associés. Une première conférence internationale sur les liens entre les musées et les sites du patrimoine mondial a été organisée par l'UNESCO et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial les 2 et 3 novembre au Siège de l'Organisation, en coopération avec l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Centre international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et le Conseil international des musées (ICOM). Elle a permis d'aborder ces défis et de souligner le rôle clé que jouent les sites et les musées pour maintenir la relation entre les citoyens et leur patrimoine culturel commun.

« Les musées nous permettent de comprendre la valeur universelle exceptionnelle de nos sites du patrimoine mondial. Ils nous permettent de nous impliquer sur le plan personnel. Dans la mesure où ils racontent l'histoire d'un lieu, ils rassemblent les communautés. Les bénéfices qui en découlent sont incommensurables, que ce soit pour le visiteur étranger ou pour la population locale », a déclaré Cheikha Mai bint Mohamed Al Khalifa, Présidente du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial, en ouvrant la conférence.

À ce jour, les 1 052 sites culturels, naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial abritent des milliers de musées, parmi lesquels on compte de nombreux « sites musées » ou institutions ayant pour vocation de préserver des sites ou de les promouvoir



© Brownpau

à travers leurs collections. « De tels musées sont à la fois des lieux d'exposition, de rassemblement, de médiation et d'éducation. Ils permettent, d'une part, de contextualiser les découvertes archéologiques et d'appuyer la recherche scientifique. Ils nous présentent, d'autre part, l'histoire du monde et notre propre histoire, ce qui nous montre à quel point nous sommes liés à travers les différentes régions et toute la planète », a expliqué Azedine Beschaouch, de l'Institut de France, ancien ministre de la Culture de la Tunisie, en présentant le cas du musée du site de Carthage (Tunisie).

« Il faut que nous arrivions à rendre le patrimoine pertinent aux yeux des communautés locales », a souligné pour sa part Molly Fannon, Directrice des relations internationales au Smithsonian Institute (États-Unis). « Si les gens se l'approprient, s'ils le valorisent et se sentent liés à lui, ils s'emploieront à le protéger, et nos musées et notre patrimoine seront plus résilients ». C'est la raison pour laquelle de nombreux musées présentent aujourd'hui des expositions interactives et des ateliers à destination des enfants et des élèves, c'est-à-dire au public le plus susceptible de faire passer ce message.

Les plus récentes tendances muséales ont été évoquées au cours de la conférence. Le musée de l'Acropole à Athènes (Grèce), où le site archéologique fait partie intégrante de la visite ; le Palais national de Mexico, où les jeunes peuvent aborder les monuments historiques à la fois en direct et au moyen de la technologie numérique ; le musée du Liban, qui fait circuler à travers les villages du pays un bus présentant le site de Tyre inscrit sur

la Liste du patrimoine mondial ou encore les musées de Gao, Sikasso et Tombouctou, au Mali, où les populations sont impliquées dans le travail de restauration et d'élaboration des expositions : tous ces exemples ont fait l'objet de présentations au cours de la conférence.

« Les musées sont une source de fierté, d'identification et d'emploi pour les personnes, et ils sont aussi une porte d'entrée qui permet aux visiteurs étrangers de se familiariser avec notre histoire et notre culture », a souligné Baba Fallo Keita, Conservateur du patrimoine malien et ancien directeur de l'École du patrimoine africain. « Les chefs des communautés sont particulièrement sensibles au fait que ces musées ne préservent pas seulement leurs traditions, mais aussi leur habitat naturel, des menaces liées à la mondialisation et à la dégradation de l'environnement. »

De nombreux musées et sites du patrimoine mondial, notamment au Moyen-Orient, font face à des menaces supplémentaires liées aux conflits, au pillage et au trafic illicite. En présentant les dommages qu'a subis le site de Palmyre et son musée, Maamoun Abdulkarim, Directeur général des antiquités et des musées (DGAM) de Syrie, a souligné que bien que plus de 90 % des objets présentés au musée de Palmyre aient été déplacés et mis en sécurité, un effort international considérable devra être consenti pour reconstruire et restaurer le site et le musée selon les normes scientifiques actuelles.

« Palmyre, qui était une cité universelle dans l'Antiquité, appartient au patrimoine de l'humanité. Comme de nombreux autres sites menacés dans le monde, nous partageons cette identité commune et l'obligation de protéger et de reconstruire ce patrimoine. Notre combat est aussi le vôtre », a-t-il déclaré.

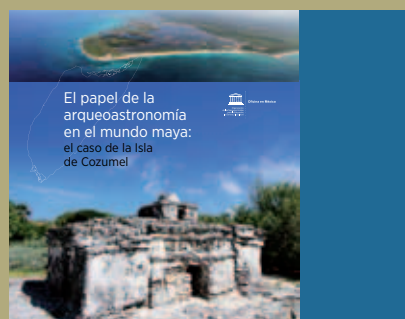
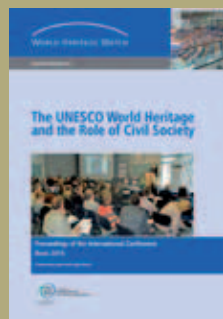
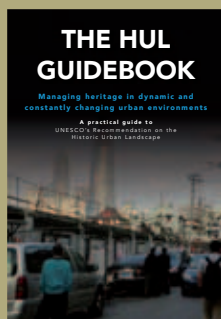
« Nous ne devons pas sous-estimer l'importance de la coopération et de l'aide internationales pour soutenir à la fois les sites et les musées, ni le rôle de coordination de l'UNESCO dans les situations d'urgence », a souligné Mounir Bouchenaki, Directeur du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial. Il a également rappelé l'importance de la Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société. Adoptée par l'UNESCO en 2015, cette recommandation réaffirme le rôle vital des musées dans l'éducation, la cohésion sociale et le développement durable.

Le cas du patrimoine mondial disparu, 19^e épisode

Patrimoine Mondial a le plaisir de présenter une série de bandes dessinées sur le patrimoine mondial mettant en scène Rattus Holmes et le Dr Felis Watson, les fameux animaux détectives de Sherlock Holmes et du Dr Watson. Les fins limiers sauvent les sites du patrimoine mondial du diabolique Moriarty, qui prévoit de les voler pour un parc à thème interplanétaire. Il s'agit d'une série copubliée par l'UNESCO et Edge Group (Royaume-Uni) qui présente d'autres aventures d'Holmes et Watson dans *Rattus Holmes in the Case of the Spoilsports* (sur le dopage dans le sport) et *Rattus Holmes and the Case of the World Water Crisis* (Crise mondiale de l'eau). Cette aventure sera également disponible sur le site du Centre du patrimoine mondial <http://whc.unesco.org>. Pour plus d'informations sur Edge Group et son travail, écrivez à edgesword@yahoo.com.

L'histoire se poursuit dans le prochain numéro de *Patrimoine Mondial*...





Gestion et conservation du patrimoine culturel africain : théorie et pratique en Afrique australe

Susan Osireditse Keitumetse
Springer Publishing
Uniquement disponible en langue anglaise
<http://www.springer.com/>

Le but de cet ouvrage est d'orienter les réflexions des experts en patrimoine culturel vers les défis de conservation et de gestion du patrimoine que l'on rencontre spécifiquement dans le contexte social quotidien africain. Il propose un cadre théorique global de gestion et de conservation du patrimoine culturel à travers plusieurs scénarios. Ce manuel, qui se veut avant tout pratique, présente des discussions scientifiques ainsi que des documents de référence de professionnels traitant de diverses questions de gestion sur le terrain. Les cas cités, qui sont des exemples du patrimoine africain, permettent d'élargir notre approche de la préservation du patrimoine.

Le Guide PUH : comment gérer le patrimoine dans un contexte urbain dynamique en constante évolution

15^e Conférence mondiale de la Ligue des villes historiques
Publié par l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITRAP)
Uniquement disponible en langue anglaise
Version PDF téléchargeable sur <http://www.historicurbanlandscape.com/index.php?classid=5355&id=170&t=show>

Le Guide PUH accompagne la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (PUH). Lancé le 7 juin 2016 lors de la 15^e Conférence mondiale de la Ligue des villes historiques, qui a eu lieu à Bad Ischl, Autriche, cet ouvrage offre une présentation pratique de l'approche PUH, ainsi que diverses informations sur ses objectifs et son application. Son but est de conseiller le lecteur au moyen de diverses données théoriques et pratiques, afin de concilier efficacement la conservation urbaine et le développement urbain.

Concertation, négociation et résolution de conflit dans le cadre de la gestion des sites du patrimoine

Sous la dir. de David Myers, Stacie Nicole Smith et Gail Ostergren
Getty Conservation Institute
Uniquement disponible en langue anglaise
Version PDF téléchargeable sur : http://www.getty.edu/conservation/publications_resources/pdf_publications/consensus_building.html

Cet ouvrage contient les délibérations d'un atelier organisé en décembre 2009 par le Getty Conservation Institute (GCI) afin d'étudier l'application de divers concepts et stratégies de concertation, de négociation et de résolution de conflits dans le cadre de la gestion des sites du patrimoine. Il présente neuf documents, dont des documents d'information portant sur les défis de gestion et de conservation du patrimoine, et concernant des concepts et des stratégies sur la résolution des conflits et la concertation, ainsi que plusieurs études de cas provenant de divers contextes géographiques et culturels. Il cite également les recommandations formulées par les participants à l'atelier pour promouvoir l'application de méthodes de résolution des conflits à la gestion du patrimoine. Cet ouvrage représente une ressource utile pour aider les professionnels du patrimoine à relever les divers défis associés à la gestion des sites du patrimoine.

Le patrimoine mondial de l'UNESCO et le rôle de la société civile Délibérations de la Conférence internationale de Bonn de 2015

World Heritage Watch
Sous la dir. de Stephan Doempke
Uniquement disponible en langue anglaise
<http://www.world-heritage-watch.org/>

Cet ouvrage rassemble les délibérations de la Conférence internationale « Le patrimoine mondial de l'UNESCO et le rôle de la société civile », qui a eu lieu les 26 et 27 juin 2015 à Bonn, Allemagne. Il comprend des stratégies pour encourager la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, des contributions d'ONG intervenant dans le domaine du patrimoine naturel et culturel pour sauvegarder les sites du patrimoine mondial, des évaluations de sites, de villes historiques et de monuments, ainsi que la participation de communautés locales dans la conservation de sites. Les résolutions de la conférence sont également citées.

Le rôle de l'archéoastronomie dans le monde maya : le cas de l'île de Cozumel

Bureau national de l'UNESCO au Mexique
<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002447/2447225.pdf>
Disponible en langues espagnole et anglaise

Cet ouvrage sur l'archéoastronomie maya est le fruit d'une collaboration fructueuse menée sur deux ans entre le gouvernement de Quintana Roo/Cozumel et le Bureau de l'UNESCO au Mexique. En août 2014, plusieurs experts nationaux et internationaux spécialisés en archéologie, astronomie, spéléologie et épigraphie maya ont uni leurs efforts pour parvenir à un consensus sur les valeurs culturelles et scientifiques de Cozumel, grâce à une analyse des sites préhispaniques ayant trait à l'astronomie maya. Les conclusions de ce travail interdisciplinaire sont résumées dans 12 articles. Ce guide fascinant de Cozumel, un site récemment désigné réserve de biosphère de l'UNESCO, présente une approche archéoastronomique de notre patrimoine terrestre.

Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture pour le développement urbain durable

Éditions de l'UNESCO
http://www.unesco.org/culture/culture-for-sustainable-urban-development/pdf-open/global-Report_en.pdf
Uniquement disponible en langue anglaise (des versions espagnole et française seront prochainement disponibles)
Des résumés sont proposés en anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe

Le but de ce rapport mondial est d'offrir un aperçu actualisé des politiques et des pratiques actuelles de régénération urbaine et de développement durable qui ont placé la culture au cœur de leurs efforts. Cet ouvrage fournira, à travers une évaluation des expériences de toutes les régions du monde, des lignes directrices et des recommandations pour favoriser les initiatives de développement urbain durable axées sur la culture, aux niveaux international, national, régional et local. La préparation de ce rapport a été lancée conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable, et s'inscrit dans l'Objectif 11 pour « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

La gestion des MIDAs. Harmoniser la gestion des zones à désignations internationales multiples : sites Ramsar, sites du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparc mondiaux de l'UNESCO

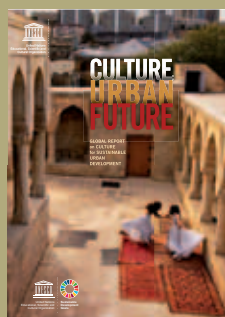
IUCN
Anglais, français et espagnol
Version PDF téléchargeable sur : <https://portals.iucn.org/library/node/46176>

Une Zone à désignation internationale (IDA) est un site naturel qui bénéficie d'une reconnaissance internationale à travers un mécanisme de désignation régional ou mondial. On compte 263 sites où se chevauchent entièrement ou partiellement différentes IDA, ce qui pourrait multiplier par deux, trois, voire quatre, le nombre de désignations internationales. Ces zones sont appelées des « sites à désignations internationales multiples » (MIDAs). Faisant suite à une résolution du Congrès mondial de conservation de l'IUCN (septembre 2012, Jeju, République de Corée), ce guide traite de questions liées à la gestion des MIDAs. Il comprend des recommandations visant à harmoniser la gestion, la conservation systématique et l'utilisation durable de ces zones, et s'adresse aux parties prenantes internationales, nationales et locales qui s'intéressent aux MIDAs.

L'archéologie à travers le monde : science et recherche fondamentale du patrimoine mondial

Édition spéciale de 2015
Institut archéologique allemand
Disponible en langues anglaise et allemande
Version PDF téléchargeable sur : <https://www.dainst.org/publikationen/e-publikationen/archaeologie-weltweit>

Cet ouvrage présente un nouvel aperçu de la façon dont les techniques archéologiques peuvent nous permettre d'étudier et de protéger les sites du patrimoine mondial. Commencant par un examen du patrimoine d'Abou Simbel, site qui a inspiré la création de la Convention du patrimoine mondial, il propose une brève introduction du patrimoine mondial étayée par des faits, des chiffres et des entretiens. On y trouve également des explications détaillées de différentes techniques archéologiques ainsi que des exemples pratiques pour faciliter les recherches sur les sites du patrimoine mondial. Cet ouvrage constitue un outil pratique pour les professionnels qui souhaitent mieux comprendre les liens qui unissent l'archéologie et le patrimoine mondial.



Pour commander :

Pour les livres et les publications édités par d'autres éditeurs que l'UNESCO, veuillez contacter l'éditeur directement ou passer votre commande dans une librairie.

Pour commander auprès des Éditions UNESCO, rendez-vous sur le site web (<http://publishing.unesco.org>), ou écrivez à l'adresse suivante :

Éditions UNESCO

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

Fax : +33 1 4568 5737

E-mail:

publishing.promotion@unesco.org

Pour obtenir des copies des *Cahiers du patrimoine mondial*, contactez le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO par e-mail (wh-info@unesco.org) ou par courrier à l'adresse suivante :

Centre du patrimoine mondial

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP

France

<http://whc.unesco.org/>

Calendrier

Du 14 décembre 2016 au 9 janvier 2017

Exposition : De Bamiyan à Palmyre – Voyage au cœur des sites du patrimoine universel.

Grand Palais, Paris, France.

Informations : <http://www.grandpalais.fr/en/event/eternal-sites>

Du 17 au 19 février

Réunion du Comité scientifique international de Lumbini 2017.

Lumbini et Kathmandou, Népal.

Informations : s.nipuna@unesco.org

Du 23 au 24 février

Conférence internationale sur le patrimoine de l'Iraq.

Siège de l'UNESCO, Paris, France.

Informations : l.haxthausen@unesco.org

Du 30 au 31 mai

Sixième session de la Réunion des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.

Siège de l'UNESCO, Paris, France.

Informations : u.guerin@unesco.org

Du 12 au 15 juin

Cinquième Assemblée générale des États parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Siège de l'UNESCO, Paris, France.

Informations : l.mayer-robitaille@unesco.org

Du 2 au 12 juillet

Quarante et unième session du Comité du patrimoine mondial.

Cracovie, Pologne.

Informations : r.veillon@unesco.org

Du 7 au 22 novembre

Trente-neuvième session de la Conférence générale de l'UNESCO.

Siège de l'UNESCO, Paris, France.

Informations : <http://www.unesco.org>

Du 22 au 24 novembre

Vingt et unième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial.

Siège de l'UNESCO, Paris, France.

Informations : r.veillon@unesco.org

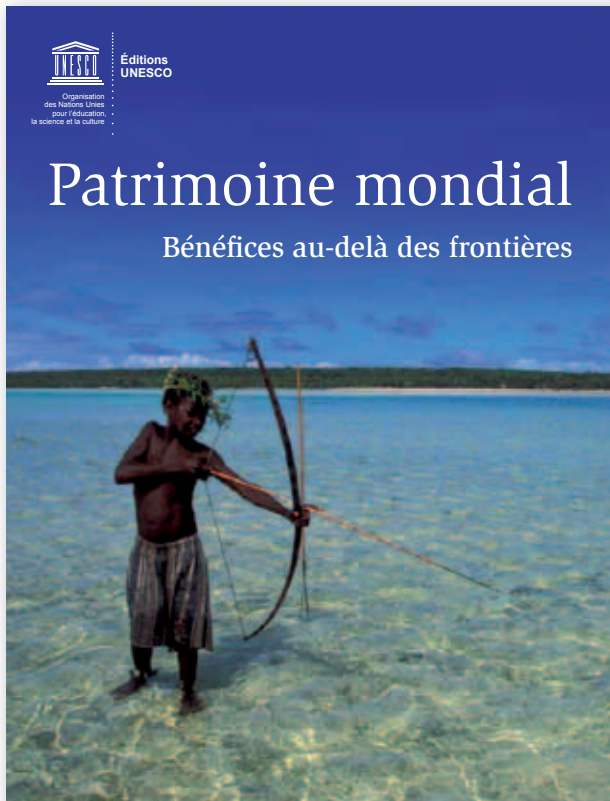


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Éditions UNESCO

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France • www.unesco.org/publishing
Courriel : publishing.promotion@unesco.org

Patrimoine mondial : Bénéfices au-delà des frontières



■ Publié à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, ce recueil thématique d'études de cas offre une analyse approfondie des sites du patrimoine mondial et de leur valeur universelle exceptionnelle dans le contexte du développement durable.

■ Les études de cas décrivent vingt-six sites du patrimoine mondial représentant une variété de thèmes, de typologies et de régions; elles expliquent leurs apports positifs aux communautés locales et aux écosystèmes, et partagent les enseignements tirés avec toutes les parties prenantes impliquées.

32,00 €
380 pages, broché,
217 illustrations en couleurs
19 x 24,5 cm
2013, 978-92-3-204242-2

Diffusion **La Documentation Française**
29-31, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07
Tél.: 01 40 15 70 00 - Fax: 01 40 15 68 00
www.ladocumentationfrancaise.fr

ou www.unesco.org/publishing (Paiement sécurisé)

Chers amis du patrimoine mondial,

La revue *Patrimoine Mondial* est éditée conjointement par l'UNESCO et Publishing for Development, et est publiée quatre fois par an en anglais, français et espagnol. Un point sur l'actualité et des dossiers offrent aux lecteurs une information détaillée sur la préservation des sites naturels et culturels les plus importants au monde. La publication est conçue pour diffuser et mettre en valeur l'action et l'engagement de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial, notre héritage du passé, notre responsabilité pour le présent et notre devoir pour les générations futures.

En vous abonnant à *Patrimoine Mondial*, vous contribuez à la prise de conscience concernant la nécessité de préserver notre héritage commun.

BULLETIN D'ABONNEMENT PATRIMOINE MONDIAL

Formules d'abonnement :

Durée : 1 an (quatre numéros) 2 ans (huit numéros)
Édition : française anglaise espagnole

Le coût de l'abonnement annuel est de 27 € (54 € pour deux ans) pour l'Europe, et de 37 US\$ (74 US\$ pour deux ans) pour le reste du monde, frais d'envoi inclus.

Coordonnées :

Nom _____ Téléphone _____
Organisation _____ Fax _____
Adresse _____ E-mail _____
Code postal _____
Ville, province _____
Pays _____

Règlement :

Chèque (à l'ordre de DL SERVICES)

Virement bancaire

Titulaire bancaire : DL SERVICES
N° de compte : 001-4460599-33
Nom de la banque : FORTIS BNP
Code Swift : GEBABEBB
Code Iban : BE79 0014 4605 9933

Carte bancaire

Visa ou Mastercard N° de carte bancaire :/...../...../.....
Date de validité :/...../.....
Code de sécurité :

Date et signature :

Où retourner votre bulletin d'abonnement :

DL SERVICES sprl
Jean De Lannoy
c/o Entrepôts Michot
Bergense steenweg 77
B 1600 St Pieters Leeuw (Belgique)
Tel : +32 477 455 329
E-mail : subscriptions@dl-servi.com



IL Y A MILLE ANS
L'EXTRÊME-ORIENT
ÉTAIT SI
PROCHE...

Méditerranée
EN LIVE



Marché de la soie, Valence.

Sur ces terres, la soie est devenue un véritable art de vivre qui a laissé sa marque sur nos costumes traditionnels et de nombreux bâtiments emblématiques. Remontez le temps en explorant la Route de la Soie de la Région de Valence.

[#culturaenvivo](#)

[#mediterráneoenvivo](#)



Complexe Maison-Ateliers-Musée Plantin-Moretus (Belgique).

© Kotomi Creations

Dossier : Musées et centres d'accueil

Au vu du tourisme croissant chaque année dans le monde, des musées et des centres d'accueil sont essentiels pour aider les visiteurs à comprendre l'importance culturelle et historique des sites du patrimoine mondial. Cela implique aussi des zoos et des aquariums, qui jouent de plus en plus un rôle majeur dans la conservation des espèces.

Le prochain numéro de *Patrimoine Mondial* présentera l'influence de nombre de ces centres et leur contribution à l'expérience vécue par les visiteurs, qu'il s'agisse de revitaliser les musées des sites du patrimoine au Cambodge, au Laos ou au Viet Nam ; le Musée national du Palais du Mexique et son importance ; les fonctions de conservation, d'éducation et de recherche du Zoo de Vienne ; ou le Complexe Maison-Ateliers-Musée Plantin-Moretus (Belgique), une imprimerie et une maison d'édition datant de la Renaissance et de l'époque baroque. 🌀



Musée national du Palais (Mexique).

© Antoine Hubert

LES GROTTES DE GORHAM À GIBRALTAR INSCRITES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Ensemble des grottes de Gorham situé sur le territoire Britannique d'outremer de Gibraltar, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 15 juillet 2016.



Le site comprend d'abruptes falaises calcaires situées dans la partie est du rocher de Gibraltar, à la pointe sud de la péninsule Ibérique. L'ensemble renferme quatre grottes qui représentent un témoignage exceptionnel sur les traditions culturelles des Néandertaliens et des toutes premières populations humaines modernes pendant une période d'environ 120 000 ans.

Cette richesse archéologique se traduit par des traces de chasse aux oiseaux et aux animaux marins à des fins alimentaires et par l'utilisation de plumes ornementales, ainsi que par la présence de gravures rupestres de caractère abstrait datant de plus de 39 000 ans.

Les nouvelles galeries du musée de Gibraltar détiennent actuellement une richesse d'informations qui dépeignent la vie et l'habitat de nos ancêtres, les Néandertaliens. L'exposition comprend la reconstitution scientifique exacte d'une femme et d'un enfant à partir du premier crâne néandertalien jamais trouvé.

Un centre d'interprétation ainsi qu'une plateforme d'observation surplombant le site ouvriront prochainement.



 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization	 Gorham's Cave Complex inscribed on the World Heritage List in 2016
---	---

GIBRALTAR TOURIST BOARD
e: information@tourism.gov.gi
t: +350 200 74950 w: visitgibraltar.gi



[visitgibraltar](https://www.facebook.com/visitgibraltar)



[@visit_gibraltar](https://twitter.com/@visit_gibraltar)



[@visitgibraltar](https://www.instagram.com/@visitgibraltar)



#VISIT GIBRALTAR